



Concours du second degré
Rapport de jury

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE
L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ**

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Concours externe et CAFEP correspondant

Rapport présenté par Gilles FERRÉOL
Professeur à l'Université de Franche-Comté
Président du jury

Session 2014

Concours du second degré

Rapport de jury

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Intégrant de nouvelles épreuves, la session 2014 s'inscrit, au niveau des résultats, dans la continuité des précédentes. Les statistiques ci-dessous le confirment :

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de postes mis au concours	122	20
Nombre total d'inscrits y compris ENS	1903	248

ADMISSIBILITÉS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre de présents à la première épreuve	764	110
Nombre de présents à la deuxième épreuve	733	109
Nombre d'admissibles	252	17
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	34,81	16,50
Barres d'admissibilité	17/40 soit 08,50/20	15/40 soit 07,50/20

ADMISSIONS	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES
Nombre d'admis	122	11
Moyenne générale des admis	09,77/20	09,45/20
Total des points obtenus par le major du concours	100/120	87/120
Moyenne sur 20 obtenue par le major du concours	16,66/20	14,50/20
Barres d'admission	44/120 soit 07,33/20	47/120 soit 07,83/20

On trouvera, dans les pages qui suivent, d'autres données chiffrées, des commentaires plus techniques et, pour chaque épreuve (composition, dossier documentaire, mise en situation professionnelle, entretien), des éléments de correction détaillés, ainsi que diverses recommandations.

Une connaissance précise des « règles du jeu » est ici essentielle et constitue, à l'évidence, l'une des clés de la réussite. Encore faut-il lui associer une préparation spécifique, privilégiant rigueur et méthode.

Qu'il me soit permis, tout en félicitant les heureux lauréats et en souhaitant bonne chance à tous ceux qui postuleront l'an prochain, de remercier très sincèrement les membres du jury, dont j'ai pu apprécier le dévouement et le professionnalisme, madame la proviseure du lycée Rodin (et ses collaborateurs) qui ont contribué à ce que les épreuves orales se déroulent dans d'excellentes



Concours du second degré

Rapport de jury

conditions, l'équipe des surveillants, les personnels du SIEC d'Arcueil et de la DGRH, notamment monsieur Pierre-Emmanuel Roux, dont la grande disponibilité a toujours permis de résoudre des difficultés imprévues. Une pensée toute particulière, enfin, à la mémoire du professeur Philippe Norel qui nous a quittés lors de cette session et qui laisse un grand vide.

Gilles FERRÉOL
Professeur des Universités
Président du jury



Concours du second degré

Rapport de jury

COMPOSITION DE SOCIOLOGIE

Membres du jury : Emmanuel BUISSON-FENET, Jean-Yves CAUSER, Karine CHARLES, Philippe DEUBEL, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Géraldine HECKLÉ, Jean-Marc HUART, Alain JEANNOT, Pierre JOURDAIN, Sophie LAVAL, Hervé LEMOINE, Sophie MATTERN, Éric MONNIN, Jacqueline NEVES-BAELDE, Estelle PRADARELLI, Hervé ROCA, François VEDELAGO.

Rapporteurs : Jean-Yves CAUSER et François VEDELAGO

Quelques éléments statistiques

Concernant cette épreuve, la moyenne des présents pour le CAPES est de 7,03 et celle des admissibles de 10,4 contre, respectivement, 6,95 et 10,3 pour le CAFEP.

DISSERTATION : Déviance et contrôle social (16 points).

QUESTION : Quelle place et quel statut les grands courants de pensée en sociologie accordent-ils au déterminisme ? (4 points).

Éléments de correction et attentes du jury

SUJET DE DISSERTATION : Déviance et contrôle social

Mise en garde

Les principales difficultés susceptibles d'être rencontrées sont liées à la complexité des deux notions mises ici en avant. Il convient, dès lors, de penser leur articulation. Il est ainsi plus commode d'organiser la démonstration en deux parties distinctes incluant des sous-parties. Le plan détaillé proposé ci-dessous est indicatif. Les membres du jury ont surtout apprécié les qualités de précision, de clarté et de cohérence des propos. Il importait d'élaborer une problématique structurée, argumentée et correctement documentée. Sur ce dernier point, il était difficile d'occulter les apports de l'interactionnisme symbolique.

Une problématique éventuelle

La conception de la notion de déviance, trop longtemps confondue avec celle de délinquance, a considérablement gagné en clarification conceptuelle au cours de ces dernières décennies. Il n'en reste pas moins pertinent d'étudier les rapports, classiquement analysés par les sociologues, entre ces deux vocables de déviance et de contrôle social. Nous pouvons, dans cette perspective, relever la manière dont la déviance peut être générée indépendamment des diverses formes de contrôle social, pour ensuite montrer comment l'affaiblissement de ce dernier est susceptible de produire des attitudes ou des pratiques déviantes.

Concours du second degré

Rapport de jury

Introduction

Dans ses travaux sur la prison, Michel Foucault a pu montrer que, sous l'Ancien Régime, le souverain manifestait symboliquement sa puissance par l'exposition du corps supplicié d'un condamné, voleur ou criminel, à l'ensemble du corps social. Concernant la fonction juridico-politique du supplice, Foucault précise qu'« *il s'agit d'un cérémonial pour reconstituer la souveraineté un instant blessée.* [Ce cérémonial] *la restaure en la manifestant dans tout son éclat. L'exécution publique, aussi hâtive et quotidienne qu'elle soit, s'insère dans toute la série des grands rituels du pouvoir éclipsé et restauré (couronnement, entrée du roi dans une ville conquise, soumission des sujets révoltés) ; par-dessus le crime qui a méprisé le souverain, elle déploie aux yeux de tous une force invincible* » (Foucault, 1975, p. 52).

Au XVIII^e siècle, sous l'impulsion de Cesare Beccaria, la conception de la peine évolue. Elle n'est plus considérée comme rédemptrice, une sanction qui doit sauver du mal. La fonction de la justice est d'abord d'assurer les libertés individuelle Elle n'est plus de manifester la toute puissance du souverain. La peine doit s'appliquer aux conduites qui mettent en jeu la collectivité et elle doit d'abord susciter la crainte. Dans cette optique, l'appréhension de la sanction permet de prévenir, dans la plupart des cas, des attitudes et des comportements déviants. Cesare Lombroso, à la fin du XIX siècle, proposait une conception de la criminalité s'appuyant sur un déterminisme biologique. Le seul fait de sanctionner devient, dès lors, inopérant car le déviant ne fait pas de calcul et ne peut donc pas anticiper sur les effets de la sanction. La pratique du supplice sera ainsi progressivement déconsidérée du fait d'un *processus de civilisation* bien analysé par le sociologue Norbert Elias.

Pour Émile Durkheim, l'analyse scientifique du crime exige de recourir à une règle de méthode consistant à distinguer le *normal* et le *pathologique*. Sa thèse énonce que le crime est un *fait social normal* parce qu'on l'observe dans toutes les sociétés. Sa position est très explicite : « *Classer le crime parmi les phénomènes de sociologie normale, ce n'est pas seulement dire qu'il est un phénomène inévitable quoique regrettable, dû à l'incorrigible méchanceté des hommes ; c'est affirmer qu'il est un des facteurs de la santé publique, une partie intégrante de toute société saine* » (Durkheim, 1986, p. 66.) Le crime est, au même titre que tout autre acte de déviance, un phénomène général constitutif de la vie sociale.

Avec le développement de la sociologie, au début du XX^e siècle, les recherches sur la criminalité se sont développées mettant en évidence des taux élevés de délinquance dans les couches populaires. Mais les réflexions méthodologiques des sociologues de cette époque ont mis en évidence les limites des études qui s'appuyaient sur les statistiques policières et judiciaires car il s'agissait d'une population déjà sélectionnée par les institutions de contrôle social. C'est ainsi que le concept de *déviance* a été préféré au milieu du XX^e siècle à ceux de *criminalité* et *délinquance* marqués par un contexte théorique à tonalité trop juridique.

Sont visés les comportements individuels et collectifs s'écartant de la norme, susceptibles de créer des perturbations ou des dysfonctionnements. Une telle approche est très opératoire au sein d'organisations comme les entreprises, l'administration ou les associations, et elle ne doit pas être connotée positivement ou négativement. Guy Rocher suggère ainsi de définir, au plus simple, la déviance comme un *mode inversé de conformité* car « *elle est conformité à une manière de vivre anticonformiste ou antisociale* » (Rocher, 1968, pp. 67-68). Cela s'applique à une variété de comportements qui ne sont pas forcément à même d'être sanctionnés par la police et la justice. Tuer



Concours du second degré

Rapport de jury

son voisin, chahuter en classe, voler, tricher à un jeu de cartes sont des écarts de conduite qui ne nous apparaissent pas tous d'une égale gravité.

Le contrôle social peut, quant à lui, se définir comme l'ensemble des moyens et instruments qui permettent à la société de faire respecter les normes et les règles qui régissent le vivre ensemble. Plus précisément encore, on peut le définir comme la manipulation ou l'usage de sanctions positives et négatives, de permissions et de contraintes en vue d'obtenir obéissance ou conformité à l'ordre social. Ce contrôle peut être *formel* ou *informel*. Dans le premier cas, nous trouvons, d'une part, le *contrôle institutionnel* portant sur l'ordre social au niveau de la société dans son ensemble (il repose alors sur la loi et il est mis en œuvre par les institutions chargées du maintien de cet ordre et ses agents) et, d'autre part, nous avons le *contrôle réglementaire* dont la caractéristique est qu'il s'applique au regard de normes organisationnelles spécifiques. En second lieu, le *contrôle social diffus* est un mode plus informel. Il est exercé par les membres de groupes primaires, de collègues, de voisins, etc.

En fait, déviance et conformité se redéfinissent l'une et l'autre en permanence dans le cadre formel ou informel que constitue le contrôle social. Notre questionnement tiendra compte de leur étroite imbrication pour saisir, dans un premier temps, la manière dont les formes de contrôle rendent compte du processus de déviance pour, ensuite, envisager la façon dont ce dernier influe sur les normes et les sanctions qui l'accompagnent.

I) La déviance comme révélateur et produit de la structure sociale de ses modes de contrôle

A) La déviance comme effet structurel

1) La pauvreté, les inégalités et la frustration relative

La pauvreté constitue traditionnellement la variable le plus souvent évoquée pour expliquer les raisons pour lesquelles des individus transgressent des normes. Les sociologues de la première génération de l'école de Chicago pointent ainsi, dans leurs travaux sur la « *désorganisation* », l'importance des taux de délinquance dans les quartiers populaires (Chapoulie, 2001, p. 158). Du côté du fonctionnalisme, Robert Merton rapporte la déviance à la structure sociale et au groupe d'appartenance des individus (Merton, 1965, pp. 167-191). Sa typologie des modes individuels d'adaptation comprend cinq modalités : le *conformisme*, l'*innovation*, le *ritualisme*, l'*évasion* et la *rébellion*. Lorsqu'une société ne fournit plus suffisamment de moyens aux individus pour parvenir aux buts culturellement valorisés, alors commence l'étiollement du processus d'intégration. Les pauvres vont éprouver un sentiment de frustration, et peuvent adapter leur comportement en transgressant les règles pour réaliser ces buts (par exemple, voler pour s'habiller, manger, utiliser une voiture, etc.). N'étant pas soumises à une transformation de la hiérarchie, les conduites déviantes des classes populaires seraient amenées à se reproduire.

Cette position théorique a été critiquée en raison de son caractère *mécanique* ou *essentialiste* ; si la pauvreté engendre la délinquance, tous les pauvres ne deviennent pas, pour autant, déviants. Il faut donc affiner le lien entre ces deux termes. L'auteur propose d'introduire une variable intermédiaire : celle du sentiment d'injustice. Ce n'est pas la pauvreté absolue qui favorise les comportements de transgression, mais la pauvreté relative. Ce sentiment réduit les anticipations que les personnes peuvent faire sur leur vie future.

2) Les ruptures dans le système culturel

Concours du second degré

Rapport de jury

La déviance est souvent perçue comme un échec du processus de socialisation au cours duquel les normes et les valeurs n'auraient pas été transmises ou réappropriées. Mais comment cette transmission culturelle peut-elle être altérée ? Pour William Thomas, cette difficulté tient à l'apparition de nouvelles valeurs qui entrent en concurrence avec celles existantes. Il apparaît une forme de désajustement entre celles des groupes primaires et celles des groupes de référence (les enfants d'immigrés se trouvent ainsi fréquemment dans cette situation). L'accent est également mis sur la concurrence d'une socialisation se faisant dans des groupes de pairs et de référence, comme le montre Howard Becker dans *Outsider* (1985) à propos des fumeurs de marijuana, qui finiront par constituer un groupe social. Son analyse vise à démontrer que la déviance est une notion relative ; qu'elle donne lieu à un apprentissage ; et surtout qu'elle fait l'objet d'un travail d'étiquetage auquel participe des *entrepreneurs de morale*.

3) L'individualisme

Maurice Cusson a, quant à lui, développé la théorie des « *opportunités délinquantes* ». Le développement de la société de consommation accroît la diffusion et la mise à portée de mains des objets les plus divers, ce qui stimule les désirs ou les tentations. La délinquance survient lorsque l'individu pense que la situation est propice au passage à l'acte, une tentation dans un lieu, au bon moment et en absence de surveillance, etc. C'est une approche pragmatique de la délinquance, et on peut dire que « *l'occasion fait le larron* » (Cusson, 1998).

Sebastian Roché relie, par ailleurs, la déviance à la montée de l'individualisme (Roché, 1994). Les nouvelles formes d'urbanisation caractérisées par la spécialisation des espaces (lieu d'habitation, travail et de loisirs) seraient propices à la formation d'une foule anonyme, à la segmentation des rôles et à des stratégies déviantes estimées moins risquées. Par exemple, on peut être bon élève à l'école, petit voleur dans les espaces des grandes surfaces commerciales, et fumeur de cannabis avec d'autres amis dans des endroits festifs. Cette spécialisation des espaces favorise, dès lors, l'émergence d'*opportunités*.

B) La déviance résultant plus directement de l'affaiblissement du contrôle social

1) L'anomie et la dilution de l'autorité

L'anomie constitue un facteur explicatif ancien. À la fin du XX^e siècle, Émile Durkheim et Ferdinand Tönnies ont analysé le passage à la société industrielle avec les concepts de solidarité mécanique et solidarité organique pour le premier, et de communauté et société pour le second. Les transformations, résultant de ces mutations et affaiblissant les anciennes solidarités, déstabilisent les modes traditionnels de contrôle.

Dans les années 1930, les travaux de l'école de Chicago montraient l'importance de l'affaiblissement de ces contrôles dans les quartiers en proie à une forte mobilité (Grafmeyer et Joseph, 2004). Ce brassage et cette hétérogénéité de population ont deux effets : ils empêchent l'émergence d'un contrôle diffus et ils favorisent la formation d'une sous-culture déviante dans un milieu de pauvreté. La dilution de l'autorité des institutions et, en premier lieu, celle de la famille et de l'école favoriserait les risques de transgression.



Concours du second degré

Rapport de jury

Dans d'autres approches, la déviance ne peut être expliquée seulement par l'échec de la socialisation : les fraudeurs du fisc, les banquiers un encore d'autres escrocs sont des agents socialisés connaissant bien les règles. Une hypothèse avancée concerne ainsi l'affaiblissement de l'effet dissuasif de la peine. Si le gain anticipé est estimé important, au regard de la peine estimée, la déviance est alors pensée comme un comportement gagnant. D'ailleurs, il y a quelques années en France, les peines du Code pénal ont été réajustées selon les délits.

Dans une perspective de sociologie urbaine, Sébastien Roché (Roché, 1999) relie la déviance à la montée de l'individualisme. Les nouvelles formes d'urbanisation, caractérisées par le passage du quartier à la maison individuelle ou à l'appartement, recentrait la vie sociale au sein de la famille, au détriment de la parenté ou du voisinage. Cela favoriserait l'affaiblissement des régulations et du contrôle diffus (on attaquerait *a priori* moins une personne qu'on connaît).

2) Le sentiment d'impunité

L'érosion des effets de la peine est une chose, son application en est une autre. Faut-il que les peines soient appliquées pour que l'effet dissuasif du contrôle puisse s'exercer ? Le « classement des affaires », c'est-à-dire la non-poursuite par la police et le procureur de certains faits considérés comme mineurs et demandant beaucoup d'énergie des agents concernés, est un thème classique du débat public et politique. Le principe est simple : la délinquance se développe parce qu'on n'arrête pas les coupables, alors se développe chez certains individus un sentiment d'impunité propice au passage à l'acte. Les partisans de cette thèse font référence aux statistiques du classement des affaires qui avoisine, et parfois dépasse, les 30 % de faits et délits constatés. Cependant, ce lien n'est pas évident. Il a pu être observé, par exemple, que ce sont les classements qui augmentent après la progression des taux de délinquance.

3) La réaction sociale

Partant de la constatation que tous les déviants n'apparaissent pas comme des délinquants, les interactionnistes se sont interrogés très tôt sur le processus qui conduit de ce type de comportement à son repérage par l'exercice de contrôles spécifiques. Pour Howard Becker, ce n'est pas la déviance qui amène l'exercice du contrôle social comme nous le laisserait penser l'évidence des observations, mais sa reconnaissance par ce même contrôle. La déviance est donc le produit de la réaction sociale et, plus précisément, d'un travail d'*étiquetage* opéré par les *entrepreneurs de morale* (Becker, 1985).

La situation la plus significative correspond à celle où l'individu a transgressé des normes et est repéré par les dispositifs mis en œuvre.

Il faut concevoir l'effet de la réaction comme l'aboutissement d'un processus : le jugement produit ne s'impose pas immédiatement au sujet, c'est la répétition de cette image, du processus de désignation, qui aboutira à l'*étiquetage* réel de l'individu. À ce stade du processus de désignation, l'*étiquetage* correspond à la notion de *stigmatisation*, le stigmaté étant lié à un élément biographique altérant une identité sociale par le jeu des interactions (Goffman, 1975). Le contrôle social, émanant des logiques d'exclusion, peut générer la récurrence d'un délinquant en l'enfermant dans ce rôle.

II) Quand la déviance se fait productrice de nouveaux modes de contrôle

A) La déviance, comme matrice du changement sociétal, fait évoluer les cadres normatifs



Concours du second degré

Rapport de jury

Au niveau de la société dans son ensemble, la déviance participe de la transformation des représentations sociales et, par là-même, des comportements individuels et collectifs. Prenant l'exemple de la liberté de penser, Émile Durkheim déclarait que cette dernière, « *dont nous jouissons actuellement* », « *n'aurait jamais pu être proclamée, si les règles qui la prohibaient n'avaient été violées avant d'être solennellement abrogées* » (Durkheim, 1986, p. 71).

Dans le domaine des mœurs, les exemples ne manquent pas. Nous pouvons prendre celui de l'interruption volontaire de grossesse. Une loi la concernant, portée par une parlementaire qui n'a pas manqué de courage, n'aurait toutefois pas pu être promulguée sans l'irruption du procès de mobilisation des années 1960 débordant la seule question féministe. Cette nouvelle législation, qui aura largement contribué à l'évolution des mœurs, pose ainsi la question du lien entre déviance et mouvement de protestation.

Ce lien peut être établi selon deux registres : celui du collectif mobilisé avec son environnement, et celui des dissidents par rapport au groupe minoritaire et protestataire. Dans leur opposition aux normes dominantes, les agents impliqués ne cessent d'être inventifs, que ce soient en termes de slogans, de stratégies de théâtralisation ou encore de contenus revendicatifs. Luc Boltanski et Ève Chiapello ont montré comment l'esprit de mai 68 avait pu ainsi être récupéré. Luc Van Campenhout, dans un effort de synthèse de ces analyses, mentionne que « *le capitalisme, loin de combattre la critique artistique, va au contraire se la réapproprier avec opportunisme pour justifier ses propres transformations, en particulier en matière de management et d'organisation du travail. Les demandes d'autonomie, de décentralisation et de réalisation de soi vont être détournées pour légitimer une transformation des modes de gestion dans le double sens d'une plus grande implication des cadres et du personnel dans leur travail et d'une flexibilité accrue des tâches et des emplois* » (Van Campenhout, 2001, p. 179).

Quant aux dissidents appartenant à des groupes minoritaires, si leur maintien dans le groupe est loin d'aller de soi, ils ne manquent pas d'influencer, dans un temps différé, leurs plus farouches opposants. L'intégration récente des féministes dans certains partis en est un bon exemple.

À un niveau plus global, Henri Mendras souligne comment les innovateurs de la *constellation centrale* ont pu diffuser leurs « inventions » dans un espace social élargi alors même que leurs pratiques pouvaient initialement intriguer ceux qui n'en étaient pas les adeptes. Ses observations, qui peuvent d'ailleurs avoir trouvé une certaine confirmation dans des études plus localisées de quartier ou ciblant des organisations particulières, vont de pair avec la conception d'« *une société mobile, sans cesse changeante, conservant ses structures fondamentales, où les différents groupes ont acquis une certaine autonomie qui leur permet de prendre des initiatives, de lancer des modes* » (Mendras, 1988, p. 65).

B) La déviance, en tant que vecteur d'innovation, influe sur les jeux régulateurs et normatifs présents dans toute organisation

La déviance est aussi une forme d'innovation (Merton) concernant les comportements et les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Par exemple, dans les années 1970, le mouvement social autour de l'interruption volontaire de grossesse, ou en faveur des contraceptifs, a contribué largement à l'évolution des mœurs et des lois.

Par rapport au champ culturel, les illustrations sont également nombreuses : certaines formes musicales, comme le jazz ou encore le *folk* (plus récemment), ont su acquérir une pleine légitimité culturelle. Pour reprendre une expression chère à Michel Maffesoli et évoquer les nouveaux styles musicaux et leurs *tribus* respectives, nous pourrions, avec lui, souligner que l'*anomie*

Concours du second degré

Rapport de jury

d'aujourd'hui risque le plus souvent d'être le *canonique de demain*... Le changement n'est-il pas, pour autant, endogène et exogène ? Pour rester dans le registre artistique, nous retiendrons cette proposition de Michel Crozier : « *Le créateur artistique est un homme seul qui décide d'une action qui n'engage que lui, tout au moins au départ. Quand il s'agit de faire changer la société, la création et l'innovation doivent s'insérer dans des systèmes qui préexistent au créateur* » (Crozier, 1995, p. 168.)

Dans le domaine de l'entreprise, les travaux de Norbert Alter mettent également l'accent sur la dimension incontournable et créatrice de la déviance. Nous sommes ainsi confrontés à un paradoxe : alors que l'organisation a structurellement besoin d'innovation, les innovateurs représentent une gêne. Alter explique ainsi que « *le problème, à l'intérieur des entreprises, est qu'il n'existe bien évidemment pas d'espace pour réaliser ce type d'action. L'innovation se heurte au contraire à l'idée même d'organisation. Toute organisation, quelle que soit sa forme (bureaucratique, matricielle, post-fordienne ou adhocratique), a en effet pour objectif de réduire les incertitudes du fonctionnement de la structure en prévoyant le mieux possible l'influence des différentes variables de l'action sur le résultat final. À l'inverse, l'innovation se diffuse lorsque les conduites de planification, de standardisation et de coordination laissent suffisamment de jeu pour que des initiatives imprévues puissent être prises* » (Alter, 2002, pp. 28-29). Cette réflexion est appuyée par Gérald Gaglio, qui souligne également que la déviance est « *un processus qui engage de la déviance et des croyances* » (Gaglio, 2011, p. 52). L'occupation du statut de déviant pour l'innovateur est, de ce fait, une situation difficile à tenir car épuisante et précaire. Cet exemple nous montre bien la distinction à établir entre déviance et délinquance : si on peut être un déviant sans être un délinquant, l'inverse est impossible.

Conclusion

Dans un premier temps, nous avons rendu compte de la manière dont toute forme de déviance s'inscrivait dans une généralité lui conférant une normalité. Nous avons, dans un deuxième volet, montré comment elle était le produit d'un ordre social, de ses institutions normatives et éducatives et de ses instances de contrôle. Il nous restait à souligner l'importance de la déviance dans une dynamique de changement et d'innovation et nous avons pu mentionner certaines fonctions qu'elle remplit pour les systèmes et les acteurs. Notre cheminement entendait mettre à l'honneur le caractère cumulatif et progressif du savoir sociologique se faisant à travers une succession de ruptures et de tournants théoriques. Il n'était pas inutile, à cet égard, de relier les intuitions profondes des fondateurs de la discipline à des analyses plus contemporaines.

Cette problématique peut être élargie à celle de l'individualisation, incluant la responsabilité, qui participe d'un renforcement croissant de nos contraintes intérieures. Georg Simmel soulignait déjà en son temps, et de façon prémonitoire, qu'« *il est pour l'homme essentiel, au plus profond, de se donner des limites, mais librement, c'est-à-dire de telle sorte qu'il puisse à nouveau supprimer ces limites et se placer en dehors d'elles* » (Simmel, 1988, p. 162). Cette perspective ne pourrait-elle pas inspirer une sociologie du *sujet* prenant, pour terrain, la dissidence ?

Quelques références bibliographiques

Alter N. (sous la dir. de) (2002), *Les Logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte.

Becker H. (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, trad. fr., Paris, Métailié (1^{re} éd. en langue anglaise : 1963).



Concours du second degré

Rapport de jury

- Boltanski L. et Chiapello È. (1999), *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Chapoulie J.-M. (2001), *La Tradition sociologique de Chicago*, Paris, Seuil.
- Crozier M. (1995), *La Crise de l'intelligence. Essai sur l'impuissance des élites à se réformer*, Paris, InterÉditions.
- Cusson M. (1998), *Criminologie actuelle*, Paris, PUF.
- Durkheim É. (1986), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF (1^{re} éd. : 1895).
- Ferréol G. (sous la dir. de) (2004), *Sociologie. Cours. Méthodes. Applications*, Rosny, Bréal.
- Ferréol G. (sous la dir. de) (2011), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin (1^{re} éd. : 1991).
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Gaglio G. (2011), *Sociologie de l'innovation*, Paris, PUF.
- Goffman E. (1975), *Stigmates, les usages sociaux du handicap*, trad. fr., Paris, Minuit (1^{re} éd. en langue anglaise : 1963).
- Grafmeyer Y. et Isaac J. ((2004), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion.
- Maffesoli M. (1988), *Le Temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Klincksieck.
- Mendras H. (1988), *La Seconde Révolution française (1965-1984)*, Paris, Gallimard.
- Merton R. (1965), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, trad. fr., Paris, Plon (1^{re} éd. en anglais : 1949).
- Roché S. (1994), *Insécurité et libertés*, Paris, Seuil.
- Rocher G. (1968), *Introduction à la sociologie générale. I. L'action sociale*, Paris, Seuil.
- Simmel G. (1988), *La Tragédie de la culture*, trad. fr., Paris, Éd. Rivages (1^{re} éd. en allemand : 1916).
- Van Campenhoudt Luc (2001), *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod.

QUESTION : Quelle place et quel statut les grands courants de pensée en sociologie accordent-ils au déterminisme ?

Le déterminisme pose comme principe que l'événement *A* est l'effet d'un autre événement *B* qui l'aurait préalablement provoqué. Son statut renvoie à une relation de causalité : *B* entraîne *A*. L'activité scientifique, qui a pour finalité d'expliquer les faits humains ou de nature, consiste à révéler ces relations de causalité. Différents courants sociologiques présupposent ainsi que leur discipline doit saisir ces déterminants et se consacrer à la vérification de la répétition de ces liens de causalité. Si la majorité des paradigmes contient des propositions à teneur déterministe, la place qui leur est accordée peut varier. La question du déterminisme permet d'approfondir la problématique des relations entre système et acteur et celle de leur réciprocity. Seront ainsi appréhendés deux niveaux de compréhension de la réalité sociale : celui du système, et celui des acteurs et de leurs interactions. Nous concluons par quelques éléments plus récents de réflexion.

A) Quelques éléments ayant trait aux déterminismes liés à la structure sociale ou culturelle

Les facteurs ou contraintes extérieurs à l'individu, susceptibles de déterminer ou de conditionner l'ensemble des représentations et des pratiques, sont ici mis en avant. La célèbre formule durkheimienne : *le social s'explique par le social* est assez représentative de cette approche. Pour Durkheim, la deuxième caractéristique des faits sociaux réside dans le fait qu'ils sont constitués *en*

Concours du second degré

Rapport de jury

dehors d'une conscience individuelle. Le paradigme du structuralo-constructivisme de Pierre Bourdieu se situe dans la filiation de cette tradition. Il serait difficile d'être exhaustif en ce domaine tant les épigones de Durkheim sont nombreux.

La sociologie marxiste, qui accorde, dans son analyse socio-historique de la genèse des classes sociales, un poids essentiel à l'infrastructure économique, insiste sur les antagonismes et les luttes qui ont pu accompagner la naissance de la division du travail. Les rapports sociaux sont une émanation du capitalisme et de son modèle économique et technique de production.

Pour Talcott Parsons, l'élément déterminant de l'évolution des sociétés humaines n'est pas social mais plutôt culturel. Plus précisément, expliquer des transformations ou des mutations passe nécessairement par la compréhension d'une différenciation progressive s'opérant entre la culture et l'organisation, comprise comme un ensemble d'interactions et de structures.

Le niveau institutionnel est privilégié et on fait partir l'analyse du système et non de l'acteur. Il est alors possible d'articuler une approche historique avec une dimension comparative pour faire ressortir des spécificités ou des caractéristiques propres à un fait social et de rendre compte de la présence d'une pluralité de déterminismes toujours à l'œuvre dans l'émergence d'un phénomène et dans son institutionnalisation.

B) Le déterminisme des dispositions intériorisées par l'individu

En sociologie, on oppose souvent l'agent, contraint par des facteurs extérieurs, à l'acteur agissant selon ses propres choix en toute autonomie ou liberté. Mais cette conception de l'individu, totalement libre dans ses orientations et décisions, s'avère illusoire car celui-ci ne serait pas soumis aux processus de socialisation au cours de sa vie, ni par ses choix précédents, ce qui supposerait qu'il ait des comportements très aléatoires.

Des auteurs comme Max Weber, Raymond Boudon ou Michel Crozier, qui ont mis en avant la rationalité de l'acteur, conçoivent le calcul rationnel dans des zones d'action réduites ou limitées. Ils recherchent également des relations de causalité entre des faits sociaux. Même le hasard serait la résultante d'une rencontre non prévisible d'enchaînements indépendants de causes (« *effet Cournot* ») (Boudon, 1984, p. 186).

Pour Weber, l'action sociale peut être déterminée selon quatre grands types de dispositions : l'action traditionnelle (selon l'intériorisation des normes et des coutumes), l'action rationnelle en valeur (suivant les croyances), l'action rationnelle en affinité (en fonction des émotions) et l'action en finalité (par rapport à des objectifs).

Pierre Bourdieu développe, de son côté, une forme « interne » de déterminisme avec le recours au concept d'*habitus*, conçu comme un ensemble de dispositions génératrices des comportements. À la différence des perspectives précédentes, ce système de déterminations est toutefois directement connecté à des variables relatives à l'origine sociale, à son appartenance de classe. La liberté se gagnerait par la perception et la maîtrise de contraintes qui viennent déterminer nos choix les plus intimes.

C) Un déterminisme plus « situationnel »

S'inspirant des analyses de Georg Simmel et de Max Weber, les interactionnistes ou encore les tenants de l'ethnométhodologie proposent un déterminisme que nous pourrions qualifier de « *situationnel* ». Dans l'interaction entre A et B les comportements de chacun sont « déterminés », à travers un processus d'influence mutuelle ou réciproque. Les représentations des parties prenantes d'une interaction sont influencées par celles de l'autre : soit par le comportement attendu, soit par le



Concours du second degré

Rapport de jury

comportement réellement tenu dans l'interaction. Cette démarche a l'intérêt de redonner une place à l'intentionnalité ou encore aux compétences mobilisables en situation.

Conclusion

Si nous pouvons constater la grande importance accordée au déterminisme, il nous paraît toutefois sommaire de classer les courants théoriques, en sociologie, selon qu'ils sont déterministes ou non.

En effet, leur prise en compte donne lieu à des principes de méthode, comme celui de mettre entre parenthèses, du moins dans un premier temps, l'histoire des acteurs et celle de leur organisation (Crozier et Friedberg, 1977). Elle renvoie, d'autre part, à des spécificités liées à l'objet d'étude. C'est le cas de l'innovation où ce qui est déterminant réside dans la conciliation de contraires à savoir le contrôle des « ressources humaines » et la part d'autonomie et de créativité indispensable au positionnement de l'entreprise se situant dans des rapports de concurrence (cette perspective pourrait, sans doute, faire l'objet d'un approfondissement conceptuel faisant de l'innovation un objet *transactionnel*, voir les travaux de Jean Remy). Le statut du déterminisme ne concerne-t-il pas, enfin, des présupposés épistémologiques qui font de la sociologie une science évolutive et plurielle ?

Quelques références bibliographiques

- Boudon R. (1984), *La Place du désordre : critique des théories du changement social*, Paris, PUF.
Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
Ferréol G. (2010), *Grands domaines et notions clés de la sociologie*, Paris, Armand Colin.

Éléments de correction et attentes du jury

Il importait de répondre ici de façon concise et synthétique (à titre indicatif, la longueur attendue pouvait être limitée au quart de celle de la dissertation).

L'objectif est d'évaluer les connaissances du candidat. Or, peu de copies ont rendu compte des principaux usages des concepts mobilisés. Beaucoup d'approximations sur les auteurs ou les périodes doivent, par ailleurs, être évitées.

Concours du second degré

Rapport de jury

EXPLOITATION D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

Membres du jury : Odile ALTAY-MICHEL, Lionel ANSELIN, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Dominique CHAMBLAY, Sylvie CHARTOIRE, Marie-Claire DELACROIX, Jean-Yves DELER, Évelyne DELHOMME, Nathalie GINESTE, Virginie GUARDIOLLE-SAUGET, Thierry JEANMOUGIN, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Philippe NOREL, Dominique SZCZESNY, Mireille SCHANG, Aurélie TELLIER.

Rapporteur : Judith LEVERBE

La première partie de ce rapport présente le bilan statistique de la session de juin 2014, la seconde expose les observations du jury sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve et la troisième propose des éléments de correction.

BILAN STATISTIQUE DE LA SESSION DE JUIN 2014

1. CAPES

- Nombre de candidats présents : 733
- Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 7,03
- Moyenne des candidats admissibles à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 11,10
- Nombre de candidats présents ayant obtenu une note ≥ 10 : 201 (27,4 %)

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	7	48	53	58	62	69	65	59	59	52	52	32	31	26	22	18	10	6	3	1

Notes des candidats admis et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	0	0	1	7	8	17	16	30	36	28	24	25	22	18	10	6	3	1

2. CAFEP

- Nombre de candidats présents : 109
- Moyenne des candidats présents à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 5,54
- Moyenne des candidats admis à l'épreuve d'exploitation d'un dossier : 12
- Nombre de candidats présents ayant obtenu une note ≥ 10 : 12 (11 %)

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	10	11	15	13	16	11	11	8	2	1	1	1	4	0	0	1	3	1	0

Notes des candidats admis et effectifs correspondants



Concours du second degré

Rapport de jury

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	0	1	1	4	0	0	1	3	1	0

REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'ÉPREUVE

Cette nouvelle épreuve du CAPES/CAFEP a donné lieu à des écarts considérables entre les copies, au niveau des connaissances présentées, des qualités pédagogiques mises en évidence, et de la maîtrise de la langue, y compris en ce qui concerne les règles de base de la syntaxe. Les textes officiels précisent que le candidat doit construire une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. Le candidat doit s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire Sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Le jury a noté une grande diversité dans la façon d'appréhender l'épreuve (cela semble relever, en partie, des différences dans les préparations suivies) mais la plupart des candidats ont pris soin de commencer leur épreuve par le repérage précis du champ du programme concerné, ce qui est en effet indispensable. Il est important que le candidat replace la séquence dans une progression et fasse référence au programme, en évitant toutefois sa récitation décontextualisée. Présenter les notions à acquérir, les objectifs et les prérequis procède d'une bonne intention mais, lorsque cela se traduit par un très long inventaire, ce n'est pas efficace. Le jury rappelle qu'une bonne connaissance des indications complémentaires du programme (IC) est indispensable pour situer le sujet et donner du sens aux notions mobilisées. Le candidat doit veiller à bien cibler le thème du dossier et ne pas l'envisager de façon extensive. Dans le cas du sujet de 2014, les longs paragraphes sur les théories libre-échangistes étaient hors du champ du dossier.

Le jury a noté que beaucoup de candidats ont présenté leur travail sous la forme d'un plan détaillé, ce qui est conseillé car un plan visible et clair est la base de la démarche pédagogique. Il rappelle que la maîtrise des connaissances liées au dossier, maîtrise qui conditionne une présentation claire, est le premier attendu de l'épreuve.

Le jury a également noté un certain nombre de travers qui doivent être évités :

- L'épreuve ne consiste pas en une simple série de déclarations d'intentions. Le candidat doit donc proscrire des propositions telles que « *un rapide QCM sera distribué* » sans proposer le QCM ou au moins en esquisser le contenu. Autres exemples à proscrire : « *le professeur met les élèves en activité* » mais l'activité n'est pas présentée ; « *l'enseignant circule dans les rangs* » ; « *le professeur choisit un élève en difficulté* » ; « *le professeur propose un débat* » ... On en reste souvent à l'énoncé d'intentions (« *les élèves vont voir, faire, découvrir, etc.* ») qui restent très imprécises quant à ce qui est attendu de leur part. Le candidat doit décrire les contenus scientifiques vers lesquels il

Concours du second degré

Rapport de jury

envisage de conduire les élèves. Certaines copies s'appuient uniquement sur une scénarisation parfois naïve, voire enfantine, de la séquence qui met en évidence un manque de distance réflexive et de connaissances.

- Certains perdent du temps (dans une épreuve dont la durée est limitée) à de longs discours sur les méthodes en SES, les prénotions à connaître ou encore les dissonances cognitives et semblent ainsi plaquer des remarques qui auraient pu être faites quel que soit le sujet du dossier. Il ne faut pas oublier que l'objectif est la réalisation d'une séquence et que les digressions souvent artificielles relatives aux sciences de l'éducation perdent de vue cet objectif.
- Il manque souvent une problématisation de la séquence. Le jury rappelle qu'une problématique n'est pas une succession de questions plus ou moins pertinentes.
- L'épreuve ne consiste pas non plus en une seule dissertation structurée en plan détaillé. Si le fond est essentiel (notions définies, problématique de la séquence clairement rédigée, arguments judicieusement présentés), il doit être accompagné de l'énoncé des activités permettant de transmettre ce savoir.
- Les documents proposés doivent être utilisés et intégrés à la démarche. Le candidat peut sélectionner un extrait d'un document (dont il précise les limites) et il doit indiquer explicitement comment il propose de l'exploiter : questions de préparation de la séquence, questions en classe intégrées à une problématique ponctuelle, schémas d'implication, tableau comparatif, etc. Ces propositions doivent être insérées au cours de la présentation de la séquence. Le jury déconseille l'utilisation explicite de documents qui ne sont pas dans le dossier comme ont pu le faire certains candidats (vidéo en particulier). Cette épreuve ne consiste pas à reproduire mécaniquement une séquence de cours déjà préparée mais bien à la construire en s'adaptant au dossier documentaire fourni.
- Le jury conseille aux candidats de réfléchir au sens des activités proposées : ainsi, proposer un débat peut avoir du sens dans certains cas mais de nombreux thèmes ne s'y prêtent pas et cette pratique peut laisser penser que les sciences économiques et sociales consistent en échanges d'opinions sans connaissances stabilisées. Il en est de même pour l'activité de sensibilisation qui conduit à rechercher les prénotions des élèves. Trop de candidats ont recours à ces activités sans s'interroger sur leur pertinence à l'égard de la démarche envisagée. Les propositions de travaux demandés sont souvent une succession fastidieuse de nombreuses questions sur documents qui, eux-mêmes, se succèdent dans un ordre qui n'est pas toujours explicite ; la démarche doit être légitimée. L'articulation entre les travaux d'élèves et le cours est souvent négligée.
- Le jury a également relevé la faiblesse des propositions d'évaluations, souvent sacrifiées tant en ce qui concerne l'évaluation sommative que l'évaluation formative. Ces évaluations doivent être adaptées au niveau d'enseignement proposé. Par exemple, conclure une séquence de Terminale par un QCM simpliste ou un vrai-faux est totalement inadapté aux exigences de cette classe. Sur ce point, le jury conseille aux candidats de penser à réserver certains documents ou certaines parties d'entre eux pour proposer les éléments d'une épreuve composée (EC) ou d'une dissertation. On attend du candidat qu'il indique, pour chaque exercice et chaque évaluation, des éléments de



Concours du second degré

Rapport de jury

correction. Certaines épreuves de type bac proposées par les candidats ne respectent pas les règles de l'examen (règles de forme et de fond), tant pour la dissertation que pour les différentes parties de l'EC. Le jury rappelle que l'EC 3 n'est pas une « question de synthèse », de même que l'EC 1 ne se réduit pas à une question de cours.

- Sur le fond, le jury a relevé des insuffisances fréquentes telles que l'amalgame entre IDE et délocalisation, une méconnaissance des mécanismes de la DIPP ou encore une insuffisante clarification des différentes stratégies des FMN.
- En ce qui concerne la présentation de la copie, le jury indique aux candidats qui utilisent des codes couleur que cela n'a pas d'intérêt puisque les copies sont numérisées puis imprimées en noir et blanc pour la correction. En revanche, il importe de mettre en évidence de façon claire les différents éléments de la préparation réalisée, afin que les correcteurs puissent les repérer dans la copie. Certains candidats commettent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

SUJET ET ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

SUJET :

Dossier : Mondialisation des entreprises et commerce international

Il est demandé de construire, à partir du dossier ci-joint comportant 6 documents et pour une classe de terminale, une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. La composition du candidat devra s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Document 1

Le commerce international s'est considérablement développé au cours des dernières décennies, à la mesure de l'intégration croissante des marchés des biens et services. Les multinationales ont largement contribué à ce mouvement d'ensemble. Ainsi, d'après les données du Service des études et des statistiques industrielles (SESSI), les multinationales contribuent à environ 75 % des échanges internationaux réalisés par des entreprises françaises.

Les firmes peuvent optimiser la localisation de leur production afin de bénéficier de coûts de production plus faibles⁽¹⁾, mais aussi d'autres avantages non directement liés aux coûts. Ceux-ci peuvent résulter de facteurs purement géographiques (proximité des fournisseurs et des clients, par exemple) et institutionnels, ou de facteurs sur l'environnement de production tels que la qualification de la main-d'oeuvre et la qualité des infrastructures. Les firmes peuvent également décider de conquérir de nouveaux marchés en s'implantant sur place. Ces stratégies conduisent toutes deux à un accroissement des transactions entre filiales :

- dans le premier cas (i.e. profiter de conditions de production favorables), le commerce intragroupe porte sur des produits intermédiaires. La chaîne de production est en effet segmentée, et les diverses phases de production sont réparties dans des filiales situées dans des pays différents. Ces filiales sont alors intégrées verticalement ;
- dans le second cas (i.e. conquérir de nouveaux marchés), le commerce intragroupe peut porter sur des



Concours du second degré

Rapport de jury

produits intermédiaires ou sur des produits finis. L'implantation sur les marchés locaux peut en effet se faire soit en répliquant sur place tout ou partie de la chaîne de production, soit en important les produits finis via un distributeur affilié. Les filiales sont alors intégrées horizontalement.

Le commerce réalisé au sein des multinationales, i.e. le commerce intragroupe, représente une part considérable du commerce international [...].

En premier lieu, le commerce intragroupe est sans doute plus « captif » que le commerce entre entreprises indépendantes, dans la mesure où il résulte de choix techniques et commerciaux et de décisions d'investissement qui sont peu aisément réversibles. Le commerce intragroupe est alors moins sensible à des déterminants usuels du commerce international tels que les taux de change ou les droits de douane.

En second lieu, les multinationales peuvent modifier les termes de leurs transactions internes à la seule fin de minimiser leur charge fiscale globale. Elles arbitrent alors entre les différents systèmes nationaux d'impôt sur les sociétés. Il est reconnu de longue date, par exemple, que les multinationales peuvent jouer sur leurs prix de transfert pour transférer des profits réalisés dans des pays à forte fiscalité vers des pays à faible fiscalité.

(1) La fiscalité peut être rangée dans cette catégorie, au même titre par exemple que les charges sociales et, plus globalement, le coût de la main-d'oeuvre.

Source : QUANTIN S., RASPILLER S., SERRAVALLE S., *Commerce intragroupe, fiscalité et prix de transferts : une analyse sur données françaises*, Insee, Direction des Études et Synthèses économiques, 2009.

Document 2

Les 50 dernières années ont été marquées par l'augmentation du commerce des pièces et composants liée à la fragmentation internationale de la production, qui explique en grande partie pourquoi la croissance du commerce a été supérieure à celle du PIB. Depuis peu, les entreprises ne se contentent plus de répartir les différentes étapes de la production entre différents lieux et d'importer des biens intermédiaires ; elles « dégroupent » et délocalisent aussi certaines tâches administratives, en particulier celles où l'écart de salaires entre le Nord et le Sud n'est pas justifié et compensé par un écart de productivité. L'exemple classique est la délocalisation en Inde des centres d'appels des États-Unis. Cela a amené certains économistes à parler de l'avènement d'une nouvelle ère de la mondialisation. On considère généralement que la réduction des coûts de communication et le coût de l'échange d'idées sont les causes de ce deuxième « dégroupage » [...].

La fragmentation internationale de la production existait déjà au début des années 60. IKEA a établi des usines de production en Pologne dès les années 70. La délocalisation de services n'est pas non plus un phénomène nouveau. Dès la fin des années 80, Swissair avait délocalisé en Inde une grande partie de ses fonctions comptables ; la ville de Londres s'est aussi adressée à l'Inde pour des services de maintenance informatique. Au cours des deux dernières décennies, l'expansion des réseaux de production en Asie de l'Est et la transformation économique de l'Europe orientale semblent avoir considérablement intensifié ces phénomènes [...]. Le commerce des pièces détachées et des composants est souvent utilisé comme indicateur indirect de l'ampleur de la délocalisation des produits.

Source : *Rapport sur le commerce mondial*, OMC, 2008.

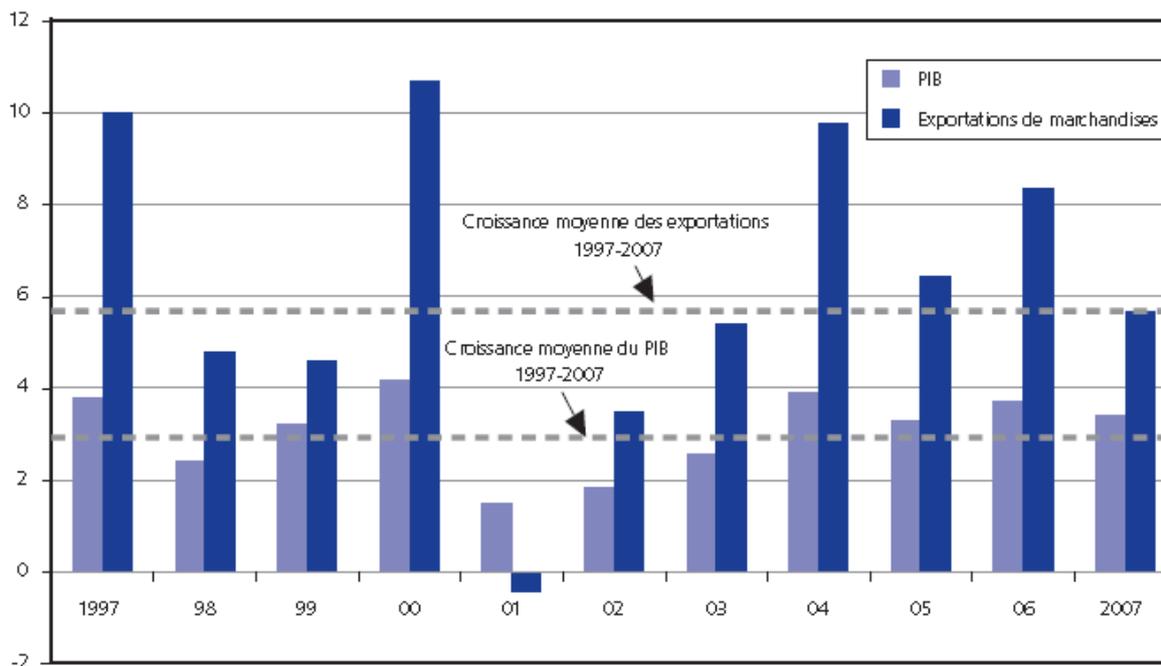
Document 3

Concours du second degré

Rapport de jury

Croissance du volume du commerce mondial des marchandises et du PIB mondial, 1997-2007

(Variation annuelle en pourcentage)



Source : Secrétariat de l'OMC.

Document 4

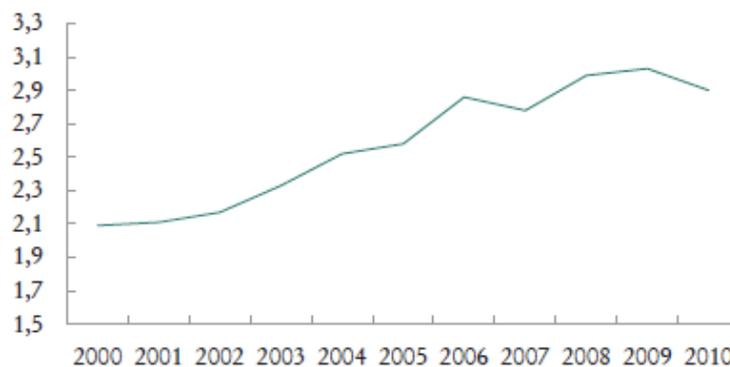
Avec ce fractionnement croissant des chaînes de valeur, la question du "Made in", de l'origine des produits consommés, a pris une importance croissante dans les débats de politique économique. Une première préoccupation concerne les dimensions sociales ou environnementales de la consommation. La dimension sociale, du point de vue du pays exportateur, a été récemment illustrée par le drame survenu dans la banlieue de Dacca au Bangladesh, où l'effondrement d'une usine a été à l'origine de plus de 1 000 morts parmi les employés. L'impact sur le marché du travail dans le pays importateur participe de la même préoccupation. Les heures de travail contenues dans les biens de consommation importés sont alors comprises comme détruisant autant d'heures de travail dans les usines localisées en France. Plus directement, l'INSEE a pu récemment proposer un chiffrage des pertes d'emplois dans les entreprises délocalisant, sur base d'enquêtes. Concernant les salaires, toutefois, l'impact des délocalisations n'est visible qu'en s'intéressant aux différences d'occupation des salariés (routinière ou non), et non au fait qu'ils sont employés dans des industries différentes. On change plus facilement de secteur d'activité, à poste donné, que d'occupation. Les salaires des ouvriers affectés à des occupations routinières baissent en cas de changement. La dimension environnementale, enfin, est illustrée par la question plus anecdotique des circuits courts, supposés limiter les coûts de transport et donc améliorer le bilan énergétique des produits. Ces préoccupations ne doivent pas faire oublier que les importations en provenance de pays à bas coûts ont pour objectif de réduire le coût de production, et donc le prix pour le consommateur final, des biens concernés. Les pays à bas salaires ne représentent que le quart de nos achats de biens de consommation sur le marché mondial (en valeur). En réalité, les produits de consommation importés par la France proviennent majoritairement de l'Union européenne (62 %, en valeur, en 2011) et pour le reste, des autres pays de l'OCDE (Japon, États-Unis...). La part de l'Union européenne a baissé de 7 % sur une décennie, tandis que celle des pays de délocalisation progressait de 19 %. Mais ce quart des importations en provenance des pays à bas salaires joue un rôle important en termes de coût du panier de consommation

Concours du second degré

Rapport de jury

[...]. Donner un ordre du surcoût pour remplacer les importations en provenance des pays de délocalisation par une production française n'est pas aisé.

Graphique : Prix (en douane) d'un produit fabriqué en France relativement au même bien importé d'un pays de délocalisation



S'agissant des emplois en France, il convient de prendre en compte les effets de report de consommation. On peut être tenté d'opposer à la baisse du coût du panier de consommation les emplois qui seraient créés par les entreprises fabriquant des substituts aux biens de consommation importés. Mais si ces derniers devaient être produits en France, les ménages ne pourraient pas avoir le même panier de consommation (biens et services) qu'en présence d'importations. La substitution de produits nationaux aux produits importés augmenterait la dépense sur les produits concernés, ce qui réduirait la consommation de services. Or il est tout à fait possible que le contenu en emplois des services, par euro de valeur ajoutée, soit plus important que celui des usines robotisées fabriquant les substituts aux biens importés dans les secteurs confrontés à la concurrence des pays à bas salaires.

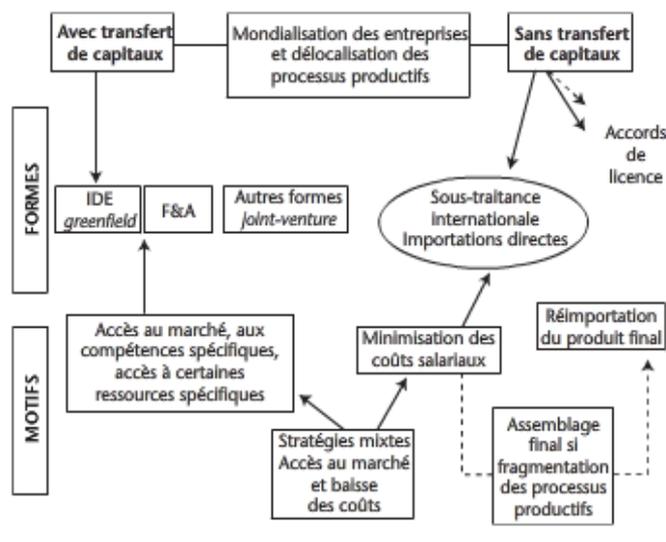
Source : *La Lettre du CEPII*, juin 2013.

Document 5

Concours du second degré

Rapport de jury

Schéma 1. Formes et logiques de délocalisation des processus productifs



Note : F&A : fusions et acquisitions
 IDE *greenfield* : création d'une filiale entièrement nouvelle

Les différentes modalités de déploiement international des firmes

Comme le montre le schéma 1, deux grandes logiques de déploiement international des firmes peuvent être distinguées. Les premières impliquent un investissement international souvent avec transferts de capitaux du pays d'origine de la firme vers les pays d'accueil par création de filiales ou fusion et acquisition. Les secondes se traduisent par un déploiement international n'impliquant pas un investissement international. Les flux de capitaux (IDE, investissements de portefeuille) ne sont donc que des indicateurs « partiels » de la mondialisation des entreprises : un certain nombre d'échanges « invisibles » doivent être pris en compte dans le degré de mondialisation...

Une firme qui veut s'implanter à l'étranger peut obtenir une influence significative sur le management d'une entreprise du pays d'accueil par des moyens autres que l'acquisition d'une part du capital. La sous-traitance, la cession de licences, le franchising, le leasing, les accords et alliances sans prise de participation constituent des outils fréquemment utilisés pour produire et/ou vendre à l'étranger. Ces formes d'investissement présentent l'avantage de limiter la dépense en capital.

Concours du second degré

Rapport de jury

Tableau 1. Mondialisation des entreprises et commerce international

Type de commerce \ Types de délocalisation	Intrafirme	Interfirmes
IDE-F&A	Échanges intrafirme de biens intermédiaires et de biens finals entre la société mère et les filiales ou entre les filiales du groupe elles-mêmes.	Exportations des filiales vers d'autres pays ou vers la région d'accueil en direction de firmes ou groupes indépendants.
STI ou <i>outsourcing</i> par importation directe	Travaux en sous-traitance confiée par une entreprise du groupe à une autre entreprise du groupe ou échanges de composants entre la maison mère et les filiales.	Travaux en sous-traitance confiée à des entreprises indépendantes donnant lieu à des échanges de biens intermédiaires et de biens finals.

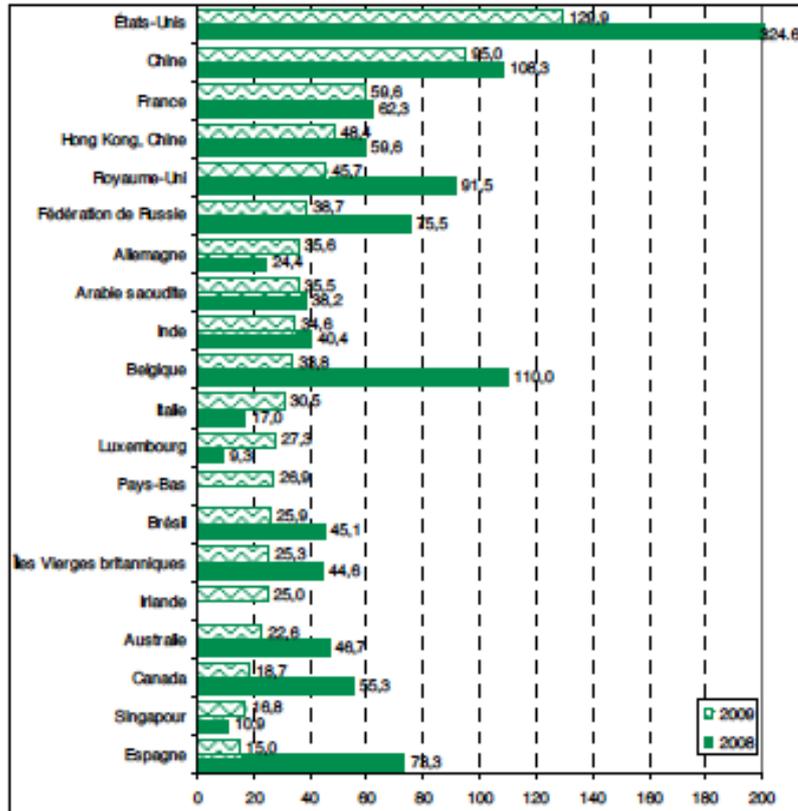
Source : El Mouhoub Mouhoud, *Mondialisation et délocalisation des entreprises*, Paris, La Découverte, 2011 (3^e éd.).

Document 6 : Entrées et sorties d'IED dans les 20 premiers pays ou territoires, 2008-2009 (en milliards de dollars)

Concours du second degré

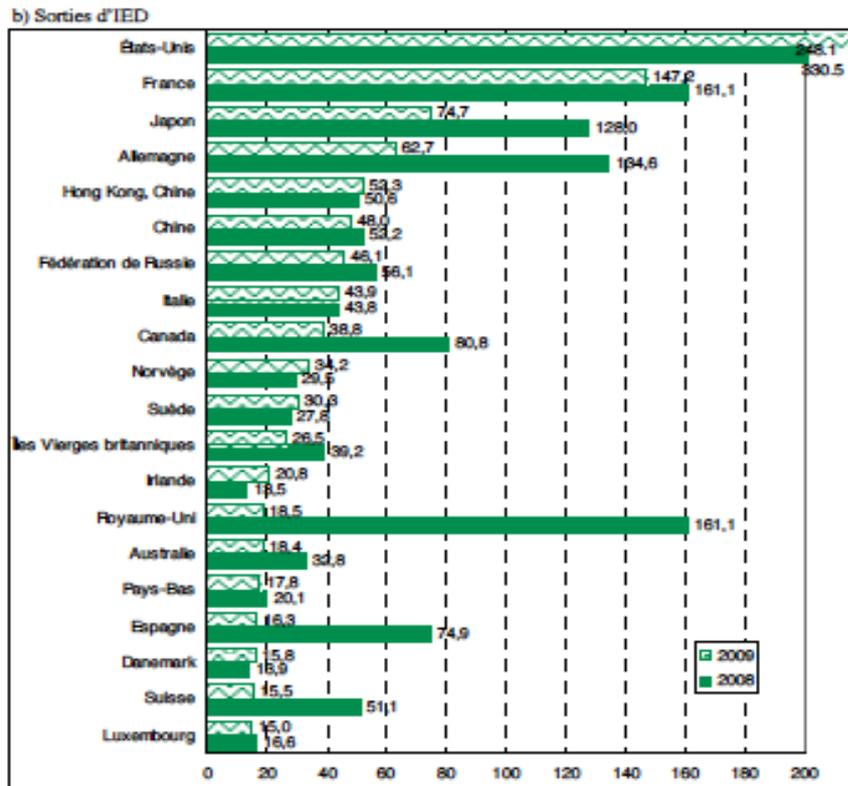
Rapport de jury

a) Entrées d'IED



Concours du second degré

Rapport de jury



Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2010.

Éléments de correction. Cette proposition présente les grandes lignes d'un exemple de démarche pédagogique.

Programme

Le dossier s'insère dans la partie 2.1 du programme de Terminale : *Mondialisation, finance internationale et intégration européenne*. Il concerne plus spécifiquement la deuxième partie des indications complémentaires : « *En s'appuyant sur des données concernant le commerce intra-firme et sur des exemples d'entreprises multinationales, on abordera la mondialisation de la production. On analysera les choix de localisation des entreprises et leurs stratégies d'internationalisation. On étudiera à cette occasion les principaux déterminants de la division internationale du travail, en insistant sur le rôle des coûts la recherche d'une compétitivité hors prix.* »

Les notions attendues ici sont donc les suivantes : commerce intra-firme, compétitivité prix et hors prix, délocalisation, externalisation, firmes multinationales, spécialisation.

Les principaux apports du dossier documentaire

Le tableau suivant n'est pas une exigence de l'épreuve mais peut constituer une aide à la clarification du

Concours du second degré

Rapport de jury

dossier documentaire pour le candidat.

Document 1	<ul style="list-style-type: none"> - Le document présente les déterminants des stratégies des FMN quant à la localisation de leurs sites de production : les coûts de production, d'une part, les autres facteurs, d'autre part (géographiques, institutionnels, qualité des infrastructures, qualification de la main-d'oeuvre, proximité et taille des marchés ...). - Les effets de ces stratégies sont mis en évidence : accroissement du commerce intra-firme ou intragroupe et segmentation de la chaîne de production. - Ces stratégies de localisation se doublent de stratégies d'optimisation fiscale (différences de fiscalité sur les profits, jeux sur les prix de transfert).
Document 2	<ul style="list-style-type: none"> - La fragmentation (décomposition) des processus productifs des entreprises a évolué ; elle a d'abord concerné les biens intermédiaires puis, plus récemment, les services (administratifs, commerciaux, etc.). - Le principal déterminant de cette nouvelle phase de la fragmentation de la production tient aux écarts de coûts salariaux, supérieurs aux écarts de productivité. La baisse des coûts de communication a été également décisive. - Le document cite quelques exemples de ces délocalisations de services (centraux téléphoniques, maintenance informatique, comptabilité).
Document 3	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les dix années recensées ici, les exportations ont augmenté, en moyenne, plus fortement que le PIB. Ce constat peut être nuancé selon les années observées. - Ce document traduit la mondialisation et l'interpénétration des économies et peut être relié aux analyses explicatives proposées par les autres documents (augmentation du commerce intragroupe). - Ce document est propice à des exercices de lecture et d'interprétation de pourcentages et de repérage des outils (volume).
Document 4	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document présente les enjeux le plus souvent évoqués des délocalisations : impact sur le pays fournisseur (conditions de travail, environnement) et sur le pays importateur (perte d'emplois, pression sur les salaires, baisse des prix pour le consommateur). - Même si les importations en provenance de pays à bas salaires ne représentent qu'un quart des importations françaises, celles-ci ont un effet à la baisse sur les prix à la consommation. - Entre 2000 et 2010, l'écart entre le prix moyen d'un produit fabriqué en France et celui du même produit importé a augmenté. - Le document montre que le bilan, en termes d'emplois, de ces importations se substituant à des productions locales est difficile à dresser en raison d'effets contradictoires (destruction directe d'emplois/effet indirect sur les prix et le pouvoir d'achat).
Document 5	<ul style="list-style-type: none"> - Ce document présente, dans un schéma, les différentes modalités de stratégies de délocalisation des entreprises : IDE, fusions-acquisitions, <i>joint-ventures</i>, sous-traitance. Il les relie à différents objectifs : recherche de bas coûts, accès à un marché, accès à des compétences spécifiques. - Ces stratégies reposent sur deux logiques différentes : elles peuvent s'appuyer sur des transferts de capitaux ou sur des modalités plus informelles (sous-traitance, accords, licences...). - Les flux de capitaux ne traduisent donc pas l'ampleur des stratégies mondiales des entreprises. - Un petit tableau compare le commerce intra-firme au commerce entre firmes.
Document 6	<ul style="list-style-type: none"> - Les pays qui accueillent le plus d'IDE, en 2008 et 2009, sont les États-Unis et la Chine. - Les IDE partent principalement de pays tels que les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne. - Le document permet des lectures et interprétations de données chiffrées et une comparaison entre les deux tableaux (flux d'entrées/flux de sorties).

Plan de séquence possible

Concours du second degré

Rapport de jury

Problématique centrée sur les logiques qui président au choix des stratégies de délocalisation.

► **Des stratégies qui se sont intensifiées ces dernières décennies et qui prennent des formes variées (le constat)**

* Sensibilisation :

Exercice de lecture et d'interprétation des données du document 3

- * *Formuler un constat chiffré des données de 2007.*
- * *Comment les exportations mondiales ont-elles évolué entre 2006 et 2007 ?*
- * *Quel a été le taux de croissance annuel moyen des exportations et du PIB sur les dix années concernées ? Quelle conséquence peut-on en tirer sur le degré d'ouverture des économies ?*

Exercice sur le document 2

- * *Relever les arguments qui justifient l'expression : « une nouvelle ère de la mondialisation ».*

* Des stratégies générant des mouvements de capitaux (IDE) : créations de filiales, fusions-acquisitions et *joint-ventures* ; d'autres stratégies sans transfert de capitaux (sous-traitance internationale)

Exercice sur le document 5

- * *Quelles sont les trois grandes stratégies de délocalisation impliquant des transferts de capitaux ?*
- * *Quelles sont les stratégies alternatives qui n'exigent pas de tels transferts ?*

* Conséquences : - Délocalisation physique de la production et décomposition ou fragmentation du processus productif
- Développement du commerce intra-firme ou intragroupe

► **Des déterminants souvent complémentaires qui visent une compétitivité-prix et hors prix**

* Optimisation des coûts de production (comparaison productivité/salaire)

Exercice sur le document 1

Relever dans le texte les éléments qui favorisent la compétitivité-prix et ceux qui déterminent la compétitivité hors prix :

<i>Facteurs favorisant la compétitivité-prix</i>	<i>Facteurs favorisant la compétitivité hors prix</i>

* Proximité des marchés et proximité des fournisseurs

* D'autres facteurs essentiels : les facteurs institutionnels, la qualité des infrastructures, la qualification de la main-d'oeuvre, la recherche d'une optimisation fiscale, la volonté d'échapper à la contrainte environnementale

► **Des conséquences contradictoires dont le bilan est difficile à apprécier**

* Des effets sur les prix et la consommation

Concours du second degré

Rapport de jury

Exercice de compréhension du graphique du document 4

- * Formuler le sens de la valeur de l'année 2010 par rapport à celle de l'année 2000.
- * Quel constat peut-on en tirer en ce qui concerne l'évolution de la compétitivité-prix des produits français qui ont été touchés par une délocalisation ?

Exercice sur le texte du document 4

Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
Les importations de la France proviennent principalement de pays à bas salaires.		
Relocaliser dans l'Hexagone des productions délocalisées n'aurait pas d'effet sur le pouvoir d'achat.		
Un produit fabriqué en France coûte de plus en plus cher par rapport à un même produit importé d'un pays de délocalisation.		
La baisse des prix engendrée par les délocalisations contribue à l'accroissement de la consommation de services.		

- * Des effets sur l'emploi
- * Des effets sur la structure des échanges extérieurs (la délocalisation diminue ce qui sera comptabilisé comme exportation)

Conclusion : Réflexion sur les effets contradictoires de la mondialisation

Exercices et évaluations envisageables : préparation aux épreuves du baccalauréat

Épreuve composée (2^e partie) : Vous présenterez le document 6 et vous comparerez la situation de la Chine et des États-Unis en matière d'IDE (investissements directs à l'étranger).

Épreuve composée (3^e partie) : Vous montrerez comment les stratégies de localisation des firmes multinationales participent à l'amélioration de leur compétitivité-prix et hors prix.

Documents d'accompagnement :

- Doc. 2 du dossier (2^e partie)
- Doc. 5 : graphique (en le simplifiant)
- Doc. 6 : 1^{er} graphique (entrées d'IDE)

Le candidat pouvait proposer des questions de **mobilisation de connaissances** correspondant à la partie 1 de l'épreuve composée ou encore un **sujet de dissertation**.

La séquence présentée ici n'intègre pas la rédaction des définitions, des éléments de connaissances et des réponses aux consignes d'activités, mais ces éléments doivent figurer dans les copies.



Concours du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVE ORALE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Membres du jury : Emmanuel BUISSON-FENET, Jean-Yves CAUSER, Karine CHARLES, Sylvie CHARTOIRE, Philippe DEUBEL, Gilles FERRÉOL, Maryse GAIMARD, Virginie GUARDIOLLE-SAUGET, Géraldine HECKLÉ, Jean-Marc HUART, Pierre JOURDAIN, Sophie LAVAL, Hervé LEMOINE, Sophie MATTERN, Estelle PRADARELLI, Hervé ROCA, Mireille SCHANG, François VEDELAGO.

Rapporteur : Philippe DEUBEL

Bilan statistique

Répartition des notes du CAPES

Nombre de candidats admissibles : 252

Nombre de candidats présents pour cette épreuve : 175

Nombre d'admis : 122

Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	77
Abandons	0
1	5
2	13
3	18
4	15
5	12
6	13
7	17
8	21
9	15
10	8
11	8
12	4
13	7
14	4
15	3
16	7
17	4
18	0

Concours du second degré

Rapport de jury

19	1
20	0

La moyenne obtenue à l'épreuve de mise en situation professionnelle par les candidats au CAPES qui se sont présentés est de 7,50. Elle s'élève à 9,23 pour les candidats qui ont été admis. L'écart type est de 4,19 pour l'ensemble des candidats ayant passé cette épreuve et de 3,76 pour les admis.

Répartition des notes du CAFEP

Nombre d'admissibles : 17

Nombre de présents pour cette épreuve : 14

Nombre d'admis : 11

Notes sur 20	Nombre de candidats	Notes sur 20	Nombre de candidats
Absents	3	11	0
1	0	12	2
2	1	13	1
3	2	14	0
4	0	15	0
5	1	16	1
6	2	17	0
7	2	18	0
8	2	19	0
9	0	20	0
10	0		

La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats au CAFEP qui se sont présentés est de 7,71. Elle s'élève à 8,73 pour ceux qui ont été admis. L'écart-type est de 4,01 pour l'ensemble des candidats auditionnés et de 3,89 pour les admis.

Déroulement et règles de l'épreuve

Après avoir tiré un sujet portant sur les programmes des lycées, le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures. Les sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle sont à dominante économique ou sociologique. Si le sujet est à dominante économique, l'épreuve sur dossier proposée au candidat sera à dominante sociologique, et inversement.



Concours du second degré

Rapport de jury

Au terme de sa préparation, le candidat est invité à présenter son exposé pendant une demi-heure devant une commission composée de trois membres. Un exposé trop court est pénalisé. Cet exposé est suivi d'un entretien d'une durée de trente minutes (voir plus bas).

Cet entretien porte sur des questions directement liées au sujet traité, mais aussi sur des questions plus générales s'inscrivant dans les sphères de l'économie, de la sociologie ou encore de la science politique, en liaison avec les programmes en vigueur. Un exposé insuffisant peut donc être partiellement rattrapé au moment de l'entretien. Par ailleurs, pour assurer l'équité entre les candidats, le jury tient compte du degré de difficulté du sujet dans ses attentes, et donc dans sa notation.

Attentes du jury et conseils aux candidats

Remarques générales

L'épreuve s'inscrit dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. En conséquence, le candidat doit respecter certaines normes de comportement et de présentation : la désinvolture dans la tenue vestimentaire ou dans la façon de s'adresser au jury n'est évidemment pas de mise dans cette circonstance. Par ailleurs, le métier d'enseignant étant un métier de communication, on ne saurait trop conseiller aux candidats de s'entraîner à respecter les règles élémentaires en ce domaine : veiller à être clair et audible, s'adresser toujours à l'auditoire, ménager des transitions par des ruptures de ton qui permettent de repérer les temps forts de la démonstration, ne pas trop lire ses notes. Sur ce dernier point, le candidat doit être conscient qu'une lecture exhaustive des notes prises est bien souvent fastidieuse, et exprime aussi une communication défailante. Il faut, au contraire, soigner l'acte de communication en utilisant ces notes comme points de repère, et en procédant aux développements intermédiaires en regardant les membres du jury. Certes, le jury n'est pas une classe, mais il est nécessaire de comprendre, de manière générale, que c'est en regardant l'auditoire que l'on vérifie que ce qui est dit est compris de tous.

Au niveau du contenu, la disparition de la bibliothèque a conduit à recentrer les sujets sur les thèmes des programmes des lycées, ainsi que sur les notions et indications complémentaires. On attend donc avant tout des candidats qu'ils aient soigneusement travaillé ces programmes, et aussi réfléchi aux formes de transposition didactique des outils, des méthodes et des théories de l'économie, de la sociologie et des sciences politiques, ainsi qu'invite d'ailleurs à le faire le texte officiel qui définit cette épreuve.

L'exposé

Pour réaliser un bon exposé, il convient tout d'abord de bien utiliser le support pédagogique mis à la disposition des candidats, à savoir le tableau. Or, bien souvent, ce tableau est utilisé exclusivement pour y consigner le plan suivi et quelques noms d'auteurs. Certes, il est bon que le jury puisse voir le plan proposé par le candidat (à cet égard, il est cependant inutile d'écrire tous les détails de ce plan : certains candidats consacrent, en effet, de nombreuses minutes à cette écriture, en tournant le dos au jury, et perdent de ce fait un temps précieux...). Mais l'essentiel est cependant que le tableau



Concours du second degré

Rapport de jury

soit mis au service de la clarté de la communication pédagogique : il serait utile que les candidats apprennent à s'en servir en tant qu'auxiliaire de cette communication, pour illustrer des mécanismes, réaliser des schémas d'implication, noter des chiffres significatifs, etc.

La réussite de l'exposé suppose que le sujet soit compris et bien délimité. Il est essentiel de lire très attentivement le libellé, et de prendre un temps significatif pour questionner les termes retenus par le jury, en ne perdant pas de vue que chaque mot a son importance. C'est à cette condition que le candidat pourra mieux cerner l'étendue du sujet, le délimiter et mobiliser ses connaissances. Ce moment de réflexion initiale est capital afin d'éviter des exposés monotones où l'effort de problématisation est insuffisant, et où les connaissances exposées ne sont pas maîtrisées. L'analyse approfondie des termes du libellé permettra aussi d'éviter les prestations hors sujet, qui proviennent le plus souvent d'une inversion de la problématique, d'une extension ou d'une restriction excessive du champ d'étude, d'une interprétation trop hâtive des termes proposés.

Enfin, il n'y a pas d'exposé réussi si la structuration des propos est défaillante. Sur le plan formel, cet exposé doit comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties équilibrées, une conclusion. L'introduction se décompose en plusieurs éléments indispensables : une situation du sujet qui montre l'intérêt de l'étude, une analyse des termes qui ne se limite pas à la récitation de définitions mais qui débouche sur une problématique, une délimitation spatiale et temporelle justifiée, et une annonce de plan explicite. Dans la conclusion, s'il n'est pas inutile que le candidat résume les temps forts de sa démonstration, il est surtout très important qu'une réponse personnelle à la question posée soit apportée, réponse soutenue par une argumentation rigoureuse. Le développement, qui constitue le cœur de l'exposé, doit impérativement présenter de la cohérence et se dérouler suivant un plan logique, progressif, en relation avec la problématique. Une argumentation de qualité suppose non seulement que soient mobilisées des connaissances à la fois empiriques et théoriques, mais aussi que celles-ci soient présentées de façon claire. À cet égard, le jury insiste sur la nécessité de relier les théories aux faits et met en garde les candidats contre les exposés qui se transforment en un catalogue d'auteurs. Un bon exposé est un exposé qui se réfère aux faits et aux données chiffrées pour présenter des situations que les analyses théoriques permettent ensuite d'éclairer, et qui explicite aussi les processus, mécanismes et canaux de transmission des phénomènes.

L'entretien

L'entretien, qui est – rappelons-le – d'une durée de trente minutes, permet tout d'abord de revenir sur l'exposé du candidat, de demander des éclaircissements ou des approfondissements, et de fournir aussi l'occasion de rectifier certaines erreurs éventuellement commises. Cet entretien permet ensuite de sonder, d'une manière plus générale, les connaissances du candidat sur les concepts, outils et méthodes de la discipline d'enseignement, ainsi que sur la connaissance des grands faits économiques et sociaux. Lorsque le sujet est à dominante économique, le jury ne manque pas en fin d'entretien de poser quelques questions de sociologie, et inversement.

Les questions posées par le jury sont de difficulté graduée et s'inscrivent dans les différents champs constitutifs des sciences économiques et sociales. Pour s'y préparer, les candidats doivent étudier soigneusement les programmes de Seconde, Première et Terminale, sans négliger les enseignements



Concours du second degré

Rapport de jury

de spécialité. La réflexion sur la transposition didactique mérite aussi un travail approfondi dès lors que l'on se destine aux métiers de l'enseignement. Si une abstraction excessive risque de dérouter l'auditoire, on se rappellera aussi qu'une présentation caricaturale des concepts exposés n'est pas non plus de mise. Comme pour beaucoup d'autres disciplines, l'enseignement des sciences économiques et sociales doit se situer entre la simplification excessive toujours fautive et la complexité inutile, pour paraphraser Paul Valéry. C'est là tout l'art du pédagogue.

Annexe : Exemples de sujets de leçon

Faut-il lutter contre les asymétries d'information ?
Peut-on atteindre le plein-emploi ?
À quoi servent les marchés financiers ?
La régulation des marchés : prix ou quantités ?
Le primat de l'individu fragilise-t-il la cohésion sociale ?
Quelle est la place des syndicats dans la société d'aujourd'hui ?
Faut-il combattre l'inflation ?
Comment se fixent les salaires ?
Qu'est-ce qu'un impôt juste ?
Comment rendre la croissance soutenable ?
Devrait-on renoncer à l'euro ?
La hausse de la dette publique est-elle inéluctable ?
Par quelles stratégies les entreprises peuvent-elles renforcer leur pouvoir de marché ?
Comment rendre compte de l'exclusion ?
Famille et cohésion sociale
Le déclassement est-il une réalité ?
Qu'est-ce qu'un pauvre ?
Comment expliquer l'abstention ?
Quelle est la place des statistiques dans la démarche sociologique ?
Participation politique et démocratie
Conflits et régulation collective
La nomenclature des PCS : un outil pertinent d'analyse ?
Construction européenne et souveraineté
Reproduction et changement social
Groupes et réseaux sociaux
Désaffiliation et solidarités
Socialisation et restructurations de l'identité sociale
Salaire et productivité
Minima sociaux et retour à l'emploi
Le dilemme inflation-chômage est-il toujours d'actualité ?
Les marchés financiers sont-ils efficaces ?
Doit-on réguler les firmes multinationales ?
Crédit et fluctuations économiques
Incitations et emploi
Répartition du revenu et croissance



Concours du second degré

Rapport de jury

L'analyse en termes de classes sociales est-elle toujours pertinente ?
Qu'apprend-on à l'école ?
Que mesure le PIB ?
Le marché est-il défaillant face à la préservation de l'environnement ?
Quel rôle les médias jouent-ils dans la démocratie ?
Dans quelle mesure le protectionnisme peut-il se justifier ?
L'équilibre budgétaire est-il souhaitable ?
La sociologie est-elle une science comme les autres ?
Le primat de l'individu fragilise-t-il la cohésion sociale ?
Comment réguler les systèmes de santé ?
Doit-on fonder la croissance sur des avantages comparatifs ?
Qu'est-ce qu'un marché concurrentiel ?
Pourquoi se mobiliser ?
La religion, un facteur d'intégration ?
Quels sont les effets du vieillissement sur la croissance ?
Comment le pouvoir de marché s'exerce-t-il ?
Comment expliquer les fluctuations économiques ?
La place des croyances dans les sociétés contemporaines
Identités sexuelles et identités sociales
Doit-on corriger la répartition primaire des revenus ?
Par quels moyens les FMN peuvent-elles accroître leur compétitivité ?
Comment les liens entre les générations évoluent-ils ?
Cultures et groupes sociaux
Comment réduire le chômage des jeunes ?
Les banques sont-elles utiles ?
Genre et socialisation
Faut-il craindre la déflation ?
Quels sont les effets du progrès technique sur la croissance économique ?
Comment financer les investissements ?
L'âge est-il une variable sociologique pertinente ?
Quels sont les déterminants du vote ?
Peut-on encore mener des politiques économiques autonomes ?
Pourquoi certains biens sont-ils gratuits ?
La spécialisation est-elle toujours efficace ?
L'équilibre budgétaire est-elle souhaitable ?
Peut-on parler de classes moyennes ?
À quoi sert la sociologie ?
Médias et opinions
Le coût du travail est-il trop élevé ?
Les inégalités sont-elles compatibles avec la démocratie ?
Le travail est-il toujours un facteur d'intégration ?
Quelle est la place des syndicats dans la société d'aujourd'hui ?
Peut-on encore mener une politique de relance ?
Le déclassement est-il une réalité ?
Quel avenir pour le système de retraite par répartition ?



Concours du second degré

Rapport de jury

L'électeur est-il rationnel ?
Faut-il réduire les déficits publics ?
Système éducatif et réussite scolaire

Concours du second degré

Rapport de jury

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Membres du jury : Odile ALTAY-MICHEL, Lionel ANSELIN, Sébastien ASSERAF-GODRIE, Françoise BARACHET, Dominique CHAMBLAY, Philippe COUSIN, Marie-Claire DELACROIX, Jean-Yves DELER, Évelyne DELHOMME, Agnès DURANTHON, Joëlle FOUÉRE, Thierry JEANMOUGIN, Judith LEVERBE, Denis MARTIN, Dominique SZCZESNY.

Rapporteur : Thierry JEANMOUGIN

La première partie de ce rapport présente le bilan statistique de la session de juin 2014, la seconde rappelle les modalités de l'épreuve et la troisième expose les observations sur les prestations des candidats et les attendus du jury. Ce rapport se conclut par des conseils aux candidats et quelques exemples de dossiers sont proposés.

BILAN STATISTIQUE DE LA SESSION DE JUIN 2014

1. CAPES

- nombre de postes : 122
- nombre de candidats admissibles : 252
- nombre de candidats présents : 175
- nombre de candidats non éliminés : 174, soit 69,05 % des admissibles
- nombre de candidats admis : 122, soit 70,11 % des non-éliminés
- moyenne des candidats présents (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 8,47
- moyenne des candidats admis (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 10,31
- nombre de candidats ayant obtenu une moyenne ≥ 10 : 67

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

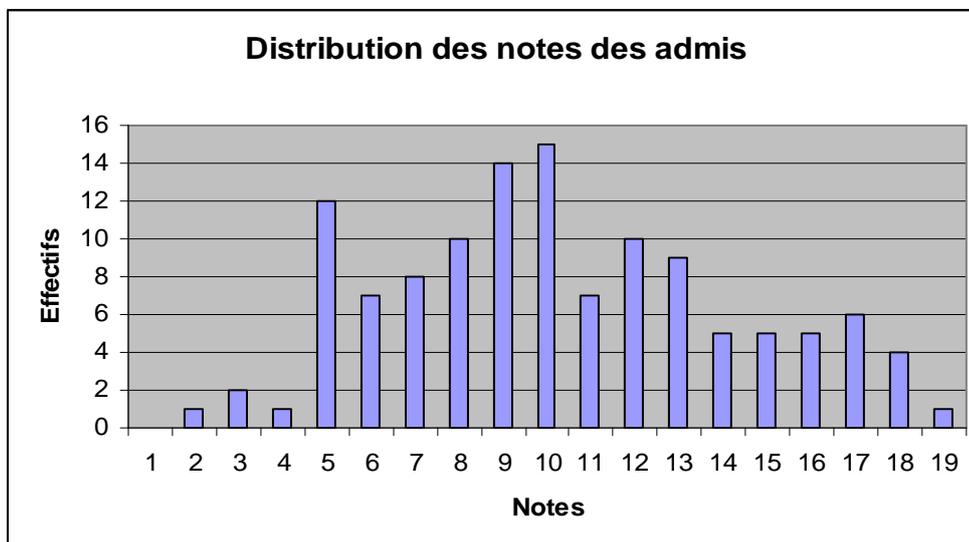
Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	2	3	7	8	1	2	1	1	1	1	1	7	1	9	5	5	5	6	4	1

Notes des candidats admis et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	1	2	1	12	7	8	10	14	15	7	10	9	5	5	5	6	4	1

Concours du second degré

Rapport de jury



2. CAFEP

- nombre de postes : 20
- nombre de candidats admissibles : 17
- nombre de candidats présents : 14, soit 82,35 % des admissibles
- nombre de candidats non éliminés : 14
- nombre de candidats admis : 11, soit 78,57 % des non-éliminés
- moyenne des candidats présents (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 9,14
- moyenne des candidats admis (épreuve d'entretien à partir d'un dossier) : 10,18
- nombre de candidats ayant obtenu une moyenne ≥ 10 : 5

Notes des candidats présents et effectifs correspondants

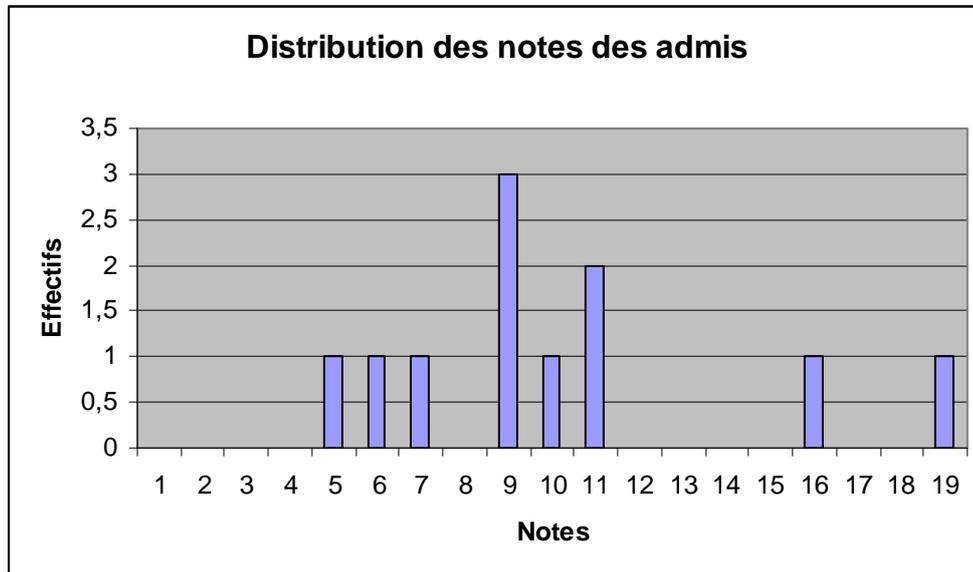
Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	1	0	0	0	1	2	1	0	4	1	2	0	0	0	0	1	0	0	1

Notes des candidats admis et effectifs correspondants

Notes	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Effectifs	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3	1	2	0	0	0	0	1	0	0	1

Concours du second degré

Rapport de jury



RAPPEL DES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE (JORF n° 0099 du 27 avril 2013)

1. Nature de l'épreuve : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

« Le candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

L'épreuve comprend en outre un exercice de mathématiques appliquées aux sciences économiques et sociales portant sur un programme publié.

Le dossier porte sur le programme de sociologie, de sciences politiques ou de regards croisés lorsque l'épreuve de mise en situation professionnelle est à dominante économique et sur le programme d'économie lorsque la première épreuve d'admission est à dominante sociologique (ou sciences politiques). »

2. Déroulement de l'épreuve

Durée de la préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum, décomposée comme suit :

- *Exposé* : vingt minutes maximum ;
- *Entretien* sur l'exposé et sur la façon dont le candidat envisage son exercice professionnel : vingt-cinq minutes maximum ;



Concours du second degré

Rapport de jury

- *Exercice de mathématiques* : quinze minutes maximum.

Coefficient de l'épreuve : 2.

OBSERVATIONS SUR LES PRESTATIONS DES CANDIDATS ET LES ATTENDUS DU JURY

La session du CAPES 2014 a été marquée par la mise en place de nouvelles modalités en ce qui concerne les épreuves d'admissibilité et d'admission. L'épreuve d'entretien à partir d'un dossier documentaire, si elle n'est pas radicalement différente de l'épreuve antérieure dite « *épreuve sur dossier* », a néanmoins évolué, que ce soit sur le fond ou sur la forme. Les caractéristiques de cette épreuve sont les suivantes :

- le dossier documentaire est composé de trois documents extraits de manuels scolaires en vigueur ;
- il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, un projet de séquence de cours, ce qui renforce l'aspect professionnalisation de l'épreuve ;
- la séquence porte sur une partie et non sur la totalité d'une question au programme en Seconde, Première ou Terminale (enseignement spécifique et spécialités) ;
- l'entretien porte, pour l'essentiel, sur l'exposé du candidat mais donne également lieu à un questionnement ayant pour objectif d'évaluer sa capacité à appréhender son futur métier dans ses différentes dimensions (réalité de la classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire ...) ;
- la dernière partie, d'une durée de quinze minutes, est consacrée à la résolution d'un ou deux problèmes de mathématiques.

La moyenne des candidats admis (10,3) est très honorable. Il est à noter que 47 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20. Le jury tient à saluer ces bonnes prestations qui témoignent du fait que ces candidats ont su satisfaire l'ensemble des exigences d'une épreuve composite et difficile. Ils se sont distingués, pour certains, par une très bonne connaissance des programmes, par un recul adéquat par rapport au dossier documentaire de sciences économiques et sociales, par une réflexion pédagogique et par de la rigueur scientifique. Ils ont montré, par ailleurs, qu'ils avaient des aptitudes pour utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

1. À propos du contenu de l'exposé portant sur la présentation d'une séquence pédagogique

Le texte précise (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) que le « *candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques [...]. L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves* ».

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nombreux sont les candidats qui ont satisfait aux exigences de l'épreuve en montrant des qualités tant sur les plans pédagogique et didactique que sur le plan des contenus. Le jury a noté que la plupart d'entre eux avaient une bonne connaissance des

Concours du second degré

Rapport de jury

programmes. Toutefois, le déroulement de cette session amène le jury à mettre en exergue des insuffisances préjudiciables à certaines prestations :

- dans le domaine de la problématisation :

Le jury a constaté que les candidats avaient de grandes difficultés à présenter une problématique recevable. Il rappelle qu'une problématique n'est pas une simple question et qu'elle peut, aussi, ne pas être une question. Elle doit contribuer à mettre en évidence ce que le professeur veut démontrer. Elle doit être le fil conducteur de la leçon, l'hypothèse de démonstration, le message principal que l'on veut faire passer.

- dans le domaine de la structuration

L'exposé doit être structuré par un plan clair permettant de présenter une séquence de cours qui pourrait être opérationnelle dans le cadre de la classe. Les plans généralistes, préformés et transposables à n'importe quel support documentaire ne sont pas recevables. Les plans « passe-partout » qui ne rendent pas compte de la capacité à exploiter les documents et à mener une réelle réflexion pédagogique sont sanctionnés. Le jury tient à préciser qu'il n'attend pas la présentation d'un « modèle pédago-didactique » déconnecté des contenus à enseigner.

- dans le domaine de l'utilisation du dossier documentaire

Le *Journal officiel* stipule que « le candidat présentera un projet de séquence de cours à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ». En ce qui concerne l'utilisation du dossier, le jury tient à faire part de quelques observations :

- le candidat ne doit pas s'enfermer dans le dossier documentaire, même si celui-ci est là pour le guider ;
- le dossier doit, bien évidemment, être utilisé pour construire la séquence. Il est un support pédagogique de première importance pour le candidat. Les documents sont au service de la problématique à traiter ;
- toutefois, il ne s'agit pas de construire une séquence exclusivement basée sur le dossier : certains documents peuvent ne pas être utilisés. Il en est de même des questions proposées par les auteurs des manuels ;
- le dossier ne limite pas le sujet ;
- le candidat a la possibilité d'écarter un document qu'il jugerait trop difficile pour les élèves. Il peut aussi proposer toutes questions qu'il jugerait pertinentes. Le jury valorisera ce type de démarche dans la mesure où le candidat saura la justifier. Pour autant, cela n'empêche pas le jury de poser une question sur un document rejeté ;
- une bonne séquence n'est pas synonyme d'étude exhaustive des documents sur la base des réponses aux questions posées par les auteurs de manuels ;
- les documents statistiques donnent l'occasion de lire et d'interpréter des données chiffrées. Si ce n'est pas réalisé lors de l'exposé, cela n'est pas en soi sanctionné, mais le jury vérifie alors systématiquement, lors de l'entretien, la maîtrise des savoir-faire quantitatifs. Une mauvaise lecture ou une mauvaise interprétation des documents statistiques peuvent être réhabilités.

Concours du second degré

Rapport de jury

Il est à noter que le jury se donne à l'avenir la possibilité de choisir un des trois documents du dossier en dehors des manuels scolaires. Dans ce cas-là, il pourrait plutôt s'agir d'un document statistique issu des travaux de grandes institutions (INSEE, Banque mondiale, OCDE, OMC, Eurostat...). Au candidat de l'exploiter à sa convenance sans être guidé par les notes ou les questions que l'on peut trouver dans un manuel (voir, en annexe, un exemple possible de sujet avec l'introduction d'un document non extrait d'un manuel scolaire).

- dans le domaine des apports pédagogiques

- De nombreux candidats se bornent à présenter une séquence qui, sur le plan pédagogique, s'apparente à un cours « dialogué ».
- La mise en activité des élèves est fréquemment ignorée. Elle se limite trop souvent au seul exercice qui consiste à répondre aux questions posées. Lorsque d'autres types d'activités pédagogiques sont évoqués, il s'agit en fait d'une énumération de « bonnes intentions » (« *je vais organiser un débat* », « *je vais organiser un travail de groupe* », « *les élèves vont voir que ...* ») sans qu'il y ait une réelle présentation de ce que pourrait être ce type d'activité dans le cadre spécifique de la séquence présentée.
- S'agissant du travail de sensibilisation en préambule de l'étude d'un thème, il est fréquemment conçu comme une simple introduction et non pas comme un moyen d'impliquer les élèves dans la construction de leur savoir. Le jury invite les candidats à relire les BO n° 4 du 29 avril 2010 et n° 21 du 23 mai 2013 qui soulignent que la phase de sensibilisation doit permettre « *d'ancrer chaque question sur des données concrètes en prenant des supports variés* » et de « *permettre de susciter la curiosité des élèves* ». Le travail de sensibilisation peut aussi être un temps pédagogique consacré à l'étude des représentations des élèves.

- dans le domaine de l'évaluation :

Le jury a constaté que les candidats rencontraient des difficultés pour proposer des exercices d'évaluation pertinents. Par ailleurs, il est assez surprenant que la forme et les objectifs des épreuves du baccalauréat soient très imparfaitement maîtrisés. Par exemple, le jury rappelle que la première partie de l'épreuve composée n'est pas une simple question de cours amenant le candidat à donner la définition d'une notion mais qu'il s'agit bien de mobiliser des connaissances. Par ailleurs, la troisième partie n'est ni une mini-dissertation ni une question de synthèse comme cela a été entendu. Ces lacunes conduisent les candidats à proposer des évaluations en décalage avec ces épreuves. Les candidats capables de justifier le type d'évaluation proposé ainsi que ceux qui présentent des exercices d'évaluation en adéquation avec la problématique développée sont valorisés.

- dans le domaine de la présentation orale :

Le jury accorde une grande importance à la qualité de cette présentation. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher des notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury. Il rappelle également la nécessité d'utiliser le tableau mural et cela de façon soignée.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé du candidat à partir des critères suivants :

- capacité d'analyse du dossier ;

Concours du second degré

Rapport de jury

- capacité à problématiser et à construire un plan de séquence ;
- capacité à situer la séquence dans le cadre de la question du programme ;
- capacité à proposer une séquence pertinente pédagogiquement et motivante pour l'élève ;
- capacité à mobiliser des connaissances scientifiques de façon rigoureuse.

2. À propos de l'entretien

➤ Lors de l'entretien, le jury apprécie, outre la pertinence, la concision des réponses apportées. Il est attendu des réponses témoignant de connaissances solides et d'une bonne réactivité. Les stratégies d'évitement, réponses volontairement longues et inadaptées, sont sanctionnées. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des compétences requises pour enseigner. L'entretien peut être l'occasion pour le jury de « remonter » des savoirs enseignés aux savoirs savants. Il pourra donc interroger le candidat sur les notions qui figurent dans les programmes. Les candidats qui ne maîtrisent pas les mécanismes de base au programme ne peuvent pas prétendre réussir le concours.

➤ Le texte (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) précise que l'entretien doit également permettre « d'évaluer la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République ». Le jury a constaté que les candidats n'étaient pas bien préparés à ce volet de l'épreuve. Il a relevé de graves lacunes dans la connaissance :

- de la structure des EPLE ;
- du rôle des acteurs du système éducatif ;
- de la hiérarchie au sein de l'école ;
- des liens entre le professeur de sciences économiques et sociales avec les autres membres de l'équipe éducative ;
- des dispositifs de la réforme des lycées (ex. : les enseignements d'exploration, différence entre PFEG et SES, AP, etc.).

Le jury tient à rappeler qu'être professeur de sciences économiques et sociales ne se limite pas à enseigner la sociologie, la science économique ou la science politique. Tout professeur fait partie d'une communauté éducative dont il est pleinement partie prenante.

Les candidats qui ont répondu de façon pertinente aux questions simples du jury ont pu prendre des points précieux. Certains ont eu l'intelligence de mobiliser l'expérience acquise en stage pour répondre aux questions. Toutefois, attention à faire la part entre ce que l'on a observé dans un établissement et ce qui doit être idéalement mis en place ! Il est donc entendu que, dans ce cadre, la connaissance des textes réglementaires fondamentaux demeure essentielle.

Conditions d'exercice du futur métier : quelques questions posées au cours de la session 2014

- place du numérique dans la pratique professionnelle de l'enseignant ;
- enseignement des SES dans une langue étrangère ;
- liaison école-université ;
- rôle du conseil pédagogique ;

Concours du second degré

Rapport de jury

- les acteurs du conseil de classe ;
- le principe de neutralité ;
- les enseignements d'exploration ;
- la collaboration avec les professeurs documentalistes ;
- l'accompagnement personnalisé ;
- la notion de compétence ;
- la diversité des élèves ;
- l'évaluation des enseignants ;
- le rôle des assistants d'éducation ;
- le principe de confidentialité dans l'exercice du métier ;
- le rôle de la « vie scolaire » et du CPE dans un établissement ;

- le rôle du chef d'établissement ;
- les missions du professeur au-delà de son expertise disciplinaire ;
- le projet d'établissement ;
- les missions du professeur principal ;
- le baccalauréat professionnel ;
- la dimension pédagogique du conseil de classe.

Le jury fonde donc son évaluation de l'entretien avec le candidat à partir des critères suivants :

- capacité à mobiliser des connaissances (connaissance des programmes, connaissance rigoureuse des concepts, mécanismes et processus économiques et sociologiques à enseigner ...)
- capacité à mener une réflexion sur les plans pédagogique et didactique ;
- capacité à développer une approche réflexive ;
- capacité à justifier ses choix ;
- capacité à mobiliser des connaissances relatives au système éducatif ;
- capacité à prendre en compte les enjeux du métier d'enseignant ;
- réactivité du candidat.

3. À propos de l'exercice de mathématiques

Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les sciences économiques et sociales, ce qui implique de préparer sérieusement cet aspect de l'épreuve. Il est à noter, cette année, une évolution positive concernant la préparation de l'évaluation en mathématiques, qui se traduit par un niveau solide de compétences chez certains candidats ainsi que d'excellentes notes, ce qui renforce le caractère discriminant des mathématiques, discipline connexe de celle qu'auront à enseigner les lauréats du concours. Par ailleurs, l'évaluation se fait sous la forme d'un entretien qui porte, bien entendu, sur les réponses préparées par le candidat aux questions de l'exercice proposé mais aussi, éventuellement, sur l'utilisation des outils évoqués dans le cadre de l'analyse des documents du dossier de sciences économiques et sociales.

Il est important de rappeler que l'évaluation des compétences mathématiques et statistiques a pour objectif de :

- vérifier que le candidat maîtrise les concepts jugés indispensables pour appréhender et enseigner les sciences économiques et sociales ;

Concours du second degré

Rapport de jury

- s'assurer qu'il est capable de donner du sens et de prendre du recul sur les calculs qu'il exécute ou qui lui sont présentés.

Les mathématiques ne se réduisent donc pas à connaître ni à « manipuler » des formules. Le jury valorise les tentatives des candidats de répondre aux questions, y compris si elles n'ont pas été couronnées de succès, ainsi que la capacité à donner du sens aux nombres, calculs ou méthodes cités ou utilisés (taux de croissance moyen, espérance, écart-type, dérivée ...).

Dans tous les cas, il convient d'avoir pris connaissance du sujet afin de ne pas être pris en défaut sur des questions élémentaires s'y rapportant (calcul d'un pourcentage d'évolution, détermination de la nature d'une suite, traduction des données à l'aide d'un arbre probabiliste, etc.) que le jury peut être amené à poser devant un candidat ne sachant répondre à aucune des questions du sujet.

Lors de cette session, le jury a relevé les difficultés suivantes :

- trop de candidats ne savent pas lire les consignes et ne font pas appel à leur bon sens pour « rebondir » ;
- certains, heureusement de plus en plus rares, ne maîtrisent pas la notion de coefficient multiplicateur ou de taux de variation annuel moyen, alors même qu'ils ambitionnent de les utiliser avec des élèves ! Il en est de même avec des notions de base comme l'écart-type ou les pourcentages (somme, comparaison...);
- manque de sens critique, en particulier lorsqu'un résultat vient contredire ce que les candidats ont appris en sciences économiques ;
- en probabilités, la loi binomiale et la loi normale sont encore mal connues ;
- en statistiques, beaucoup méconnaissent la notion d'ajustement, que celui-ci soit affine, exponentiel ou logarithmique, et ne savent pas utiliser la calculatrice pour obtenir une équation d'une droite de régression. Il est regrettable que son importance en termes de modélisation soit encore mal perçue ;
- savoir déterminer un intervalle de confiance est important mais savoir l'interpréter l'est tout autant ;
- en analyse, il est important de maîtriser le programme du secondaire, notamment de connaître les fonctions de référence, de savoir dériver et intégrer des fonctions usuelles pour déterminer un sens de variation ou calculer une valeur moyenne ;
- le vocabulaire sur les suites est à connaître (terme, limite, somme, raison, premier terme...). Il est attendu qu'un candidat fasse la différence entre une suite arithmétique et une suite géométrique ;
- les notions portant sur les graphes et les matrices ne sont pas à négliger, vu leur importance dans la modélisation.

CONSEILS AUX CANDIDATS

1. En ce qui concerne la préparation de l'épreuve

Le temps de préparation de 2 heures est une réelle contrainte pour les candidats. Certains ont regretté de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour préparer les deux volets de l'épreuve. Ce sont généralement les exercices de mathématiques qui n'ont pas été travaillés. Cependant, certains sont parvenus au cours de l'épreuve, en étant éventuellement guidés, à faire les exercices proposés. Nous



Concours du second degré

Rapport de jury

conseillons donc aux candidats de répartir le temps de préparation au *prorata* de l'importance de chacun des volets dans la durée de l'oral et d'aborder l'épreuve de mathématique de façon positive.

2. En ce qui concerne la première partie de l'épreuve, l'exposé

- Les candidats doivent connaître les programmes de sciences économiques et sociales de la Seconde à la Terminale. On attend :
 - qu'ils fassent état d'une maîtrise approfondie des problématiques qu'ils auront à enseigner. Le jury conseille de travailler la problématisation des indications complémentaires des programmes ;
 - qu'ils connaissent l'ensemble des notions inscrites dans ces programmes, les mécanismes attachés et qu'ils sachent les présenter de façon rigoureuse. Le jury les invite également à étudier les préambules des programmes de la classe de Seconde et du cycle Terminal ;
 - qu'ils fassent preuve de réflexion pédagogique même si l'on n'attend pas, dans ce domaine, une expertise qu'ils seront amenés à affiner lors de leur année de stage.
- Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent utiliser le dossier sans pour autant se laisser « enfermer » par les documents proposés. L'exploitation du dossier n'est pas une fin en soi mais un support à la construction de la séquence. Le candidat pourra écarter un document qu'il jugerait difficile ou proposer des questions qu'il jugerait judicieuses à la place de celles proposées par l'auteur du manuel à condition que cela puisse être justifié. Il peut également suggérer l'utilisation de tout document qu'il jugerait pertinent pour concevoir sa séquence et cela, indépendamment de ceux qui sont proposés dans le dossier. Il est clairement spécifié en fin de dossier que « *vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance* ». Le jury apprécie la présentation de synthèses et l'explicitation des modalités mises en œuvre pour les construire. L'utilisation du tableau pour présenter des schémas ou des mécanismes est, de même, valorisée. Elle est également requise pour présenter le plan.
- Il est, d'autre part, nécessaire que les candidats proposent une réelle mise en activité des élèves, qu'elle soit individuelle ou collective, avec les éléments de savoirs et de savoir-faire qu'ils doivent retenir.
- Les candidats doivent connaître les différentes modalités d'évaluation et notamment l'architecture et les objectifs des épreuves au baccalauréat.

3. En ce qui concerne l'entretien

- Les candidats doivent faire preuve de réflexivité et de réactivité.
- Les questions portant sur l'approche du métier doivent être préparées sérieusement. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du système éducatif et de s'informer sur les dispositifs mis en place récemment (accompagnement personnalisé, conseil pédagogique, enseignements d'exploration...), les grandes évolutions et les problématiques actuelles. Le jury



Concours du second degré

Rapport de jury

invite les candidats à mettre à profit leurs stages en établissement pour mieux appréhender la réalité du métier dans ses différentes dimensions et à observer les missions des professeurs en dehors de leur activité disciplinaire.

4. En ce qui concerne les mathématiques

- Le jury invite les futurs candidats à bien s'approprier le programme du concours mais également à maîtriser les savoir-faire de base en mathématiques qu'ils auront à mettre en œuvre dans le cadre de leur enseignement. Le recours à des schémas, des représentations ou des croquis pour donner du sens aux informations et/ou illustrer les méthodes à mettre en œuvre fait partie des attentes du jury tout comme le sens critique face à des résultats non conformes à ceux attendus. Comme précisé dans les rapports de jury précédents, le candidat doit maîtriser différents outils, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui des statistiques, des probabilités et du calcul matriciel.
- Outre les traitements numériques usuels, les candidats doivent être capables de fournir sur la calculatrice un tableau de valeurs d'une fonction et la courbe représentative dans une fenêtre bien adaptée au problème traité. Ils doivent savoir effectuer toutes les opérations sur les matrices et utiliser les fonctions statistiques, en particulier celles donnant les caractéristiques d'une série ou celles construisant un ajustement affine (coefficient de corrélation linéaire, équation d'une droite de régression). La calculatrice doit également pouvoir être utilisée comme outil de conjecture ou de vérification.
- Enfin, les sujets proposés en mathématiques sont connectés aux sciences économiques et sociales. Il est important que le candidat n'oublie pas, lors de l'épreuve de mathématiques, ce qu'il a appris dans le cadre des SES et, le cas échéant, qu'il s'y réfère pour pouvoir « rebondir ».

EXEMPLES DE SUJETS DE LA SESSION 2014 DOSSIERS DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante Sciences sociales et politiques)

Dossier : Les déterminants du comportement électoral.

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, enseignement de spécialité Sciences sociales et politiques, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Les variables lourdes du vote

Les vieilles variables explicatives¹ : classe sociale et rapport à la religion, ou âge et genre, peuvent encore globalement fonctionner. Les électeurs de droite pratiquent beaucoup plus leur religion – catholique –, exercent plus souvent une profession indépendante ou travaillent plus fréquemment dans le secteur privé ; ceux de gauche sont plus diplômés, appartiennent plus à la fonction publique et pratiquent moins, peu ou pas du tout. Si le « peuple de gauche »² est toujours à gauche, c'est avec de nombreuses exceptions car le socle ouvrier du PC ou du PS s'est délité (au profit du retrait abstentionniste, ou du non-renouvellement pour les plus jeunes, dont de nombreux chômeurs) et le PS a gagné des soutiens au contraire parmi les électeurs cadres (cf. le phénomène qualifié de « bobo »).

[Mais] ces électorats se sont transformés quantitativement : écoulement du vote communiste, sporadicité d'un vote d'extrême gauche, faible consistance de

l'électorat écologiste, forte variation du vote socialiste, configurations multiples des suffrages à droite et au centre, stabilisation mais labilité du vote FN ; et poussées électorales autour de B. Tapie, J.-P. Chevènement, C. Pasqua, P. de Villiers ou du mouvement des chasseurs. Le vote J.-M. Le Pen (masculin, populaire, peu diplômé, peu intéressé par la politique, catholique mais beaucoup moins que dans les électorats de droite) est le plus commenté car il est le plus intéressant d'un point de vue électoral et électoraliste. ■

Michel Offerlé, *Sociologie de la vie politique française*, La Découverte, coll. « Repères », 2004.

► *Savoir-faire n° 7, p. 106*

► *Notes* : 1. Guy Michelat, Michel Simon, *Les Ouvriers et la politique*, Presses de Sciences Po, 2004.

2. Les électeurs issus de milieux populaires (ouvriers, chômeurs notamment), qui votaient traditionnellement à gauche.

NOTION BAC

Variables lourdes du comportement électoral

Caractéristiques sociologiques des électeurs qui commandent la construction de leurs représentations et choix électoraux (sexe, âge, résidence, profession, revenu, niveau de formation, appartenance religieuse, etc.).

Questions

1. **Analyser** - Quelles sont les différentes variables qui influencent le vote ?

2. **Analyser** - Quel est le profil sociologique type de l'électeur de droite ? de celui de gauche ?

3. **Approfondir** - Quels sont les changements intervenus depuis les années 2000 ? Comment peut-on les interpréter ?

Source : Manuel Magnard, *Sciences sociales et politiques. Terminale ES*, Édition 2012.

DOCUMENT 2 :

Les caractéristiques sociodémographiques des différentes trajectoires de vote de la présidentielle aux législatives

(en %)	Stables de gauche	Stables de droite	Mobiles entre gauche et droite	Ensemble du panel
Professions				
Indépendants	7	14	6	11
Cadres supérieurs, professions libérales	13	15	7	7
Enseignants	8	2	5	3
Professions intermédiaires	23	23	14	19
Employés	24	20	32	22
Ouvriers	16	14	25	24
Étudiants	7	5	7	9
Inactifs	2	7	4	5
S'en sortir avec ses revenus				
Difficilement	53	42	66	57
Facilement	47	58	34	43
Total (n = 1 846 personnes interrogées)	100	100	100	100

► *Savoir-faire n° 6, p. 105*

Questions

1. **Analyser** - Faites une phrase avec les données encadrées.

2. **Analyser** - Quelles sont les caractéristiques socioprofessionnelles des électeurs mobiles par rapport aux électeurs stables de droite ? et par rapport aux électeurs stables de gauche ?

3. **Approfondir** - Pourquoi le fait de s'en sortir difficilement avec ses revenus peut-il conduire à un comportement électoral instable ?

Sources : PEF, 2007 (Bruno Cautrès, Anne Muxel, *Comment les électeurs font-ils leur choix ?*, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2009).

Source : Manuel Magnard, *Sciences sociales et politiques. Terminale ES*, Édition 2012.

Concours du second degré

Rapport de jury

DOCUMENT 3 :

● Des choix électoraux déterminés par des variables lourdes ?

Dans les années 1940-1950, les travaux de l'école de Columbia [...] permettent d'invalider [deux] prénotions courantes : – loin d'être le citoyen rationnel, averti, soucieux des choses publiques que requiert et idéalise la théorie démocratique du vote, l'électeur américain [...] ne maîtrise que très médiocrement et très inégalement les principes de base de la politique.

– la décision électorale ne serait pas le fruit d'un arbitrage individuel longuement mûri et attentif aux programmes concurrents [mais serait] largement prédéterminée par les attributs sociaux des individus : [...] « une personne pense politiquement comme elle est socialement. »

À partir des années 1960, des chercheurs vont construire [...] un modèle appelé

« paradigme de Michigan ». [Confirmant] le constat de puissantes permanences et régularités dans l'orientation électorale des individus, [...] ces auteurs [insistent] sur « l'identification partisane » [...] : près des trois quarts des enquêtés affichent plus ou moins fortement une identification partisane, souvent héritée, stable et congruente avec certains attributs sociaux des individus. Le vote cesse d'être aveugle ou incompréhensible s'il est guidé par cet « acte de foi » qu'est l'attachement affectif à l'une des deux grandes organisations partisanes.

À la fin des années 1970, l'électeur américain apparaît comme politiquement plus compétent, moins lié par des fidélités partisanes durables, plus sensible aux enjeux programmatiques, plus volatil aussi dans

ses orientations électorales. [...] L'explication [résiderait] dans le déclin du pouvoir prédictif ou « déterministe » des variables sociales, significativement qualifiées de « lourdes » par les auteurs (religion ou « classe »).

Patrick LEHINGUE, article « Sociologie électorale », *Encyclopædia Universalis*, 2011.

QUESTIONS

1. Lire. Quels mythes de l'idéal démocratique les enquêtes de l'école de Columbia ont-elles remis en cause ?
2. Expliquer. En quoi le modèle de Michigan contribue-t-il à infléchir et à compléter cette approche ?
3. Lire. Que signifie la phrase soulignée ?

Source : Manuel Bordas, *Sciences sociales et politiques. Terminale ES*, Édition 2012.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante sociologique)

Dossier : Réseaux sociaux et recherche d'emploi.

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Première, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

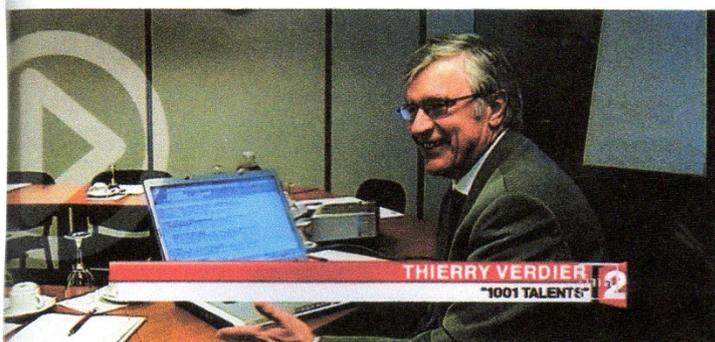
Comprendre la recherche d'emploi sur Internet

Vidéo



Avantages et inconvénients des réseaux sociaux sur Internet

Les réseaux sociaux sur Internet tel « Facebook » peuvent être utilisés pour lancer des manifestations à but politique ou artistique. Mais ces réseaux peuvent aussi être utilisés par les recruteurs pour s'informer sur des candidats à l'embauche ou licencier un salarié sur la base de commentaires rendus publics.



France 2, 20 heures, 18/02/2009 (03'02'')

Questions

1. Les personnes de la manifestation artistique se connaissent-elles ?
2. Quels sont les risques des informations partagées sur les réseaux sociaux pour un salarié ? pour un chercheur d'emploi ?
3. Sur Internet les informations sur les réseaux sociaux sont-elles nécessairement partagées avec le monde entier ?

Source : Manuel Magnard. Première ES, Édition 2014.

DOCUMENT 2 :

Force des liens faibles et recherche d'emploi

Au total, le marché du travail entendu au sens habituel de la théorie économique n'explique qu'une part limitée du processus par lequel les individus trouvent l'emploi qu'ils occupent, tandis qu'une forte proportion d'entre eux met en œuvre des relations sociales pour ce faire. L'enquête pionnière de [Mark] Granovetter le montre d'une manière exemplaire.

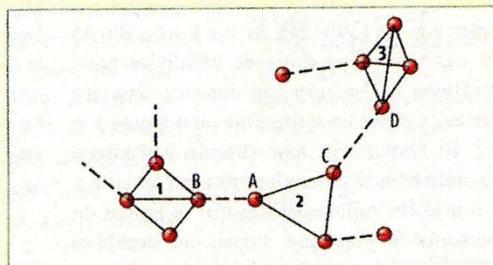
Granovetter fait état des réponses fournies par un échantillon de 256 cadres de la région de Boston. À la question « Avez-vous cherché activement un nouveau travail avant d'obtenir celui que vous occupez ? », environ 30% des personnes répondent négativement. [...] Quels mécanismes autres que le marché permet l'adéquation entre les emplois à occuper et les personnes à leur recherche ? [...]

56% des personnes de son échantillon sont passées par des contacts personnels, contre 19% pour la démarche directe et pour les médiations formelles.

Philippe Steiner, *La Sociologie économique*, La Découverte, 2007.

- 1 Expliquez en quoi l'enquête de Granovetter montre l'importance des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi.
- 2 Pourquoi, d'après le modèle de Granovetter, les liens faibles jouent-ils un rôle plus important que les liens forts dans la recherche d'emploi ?

À SAVOIR Mark Granovetter est un sociologue américain né en 1943 et spécialiste des **réseaux sociaux**. Dans un article intitulé « **La force des liens faibles** » paru en 1973, il met en évidence l'importance des liens sociaux peu intenses (connaissances, amis d'amis, etc.) dans la circulation de l'information au sein d'une communauté. Ces liens faibles jouent un rôle déterminant dans la recherche d'emploi ou de logement notamment.



En effet, il estime que le lien entre deux groupes (groupes 1 et 2 ou 2 et 3 dans le schéma) au sein d'un réseau ne peut être que le fait d'un lien faible (segments [AB] ou [CD]). Pour cette raison, les liens faibles jouent le rôle de **ponts** dans les réseaux permettant de faire circuler l'information au sein d'un réseau social.

Source : Manuel Belin. Première ES, Édition 2011.

DOCUMENT 3 :

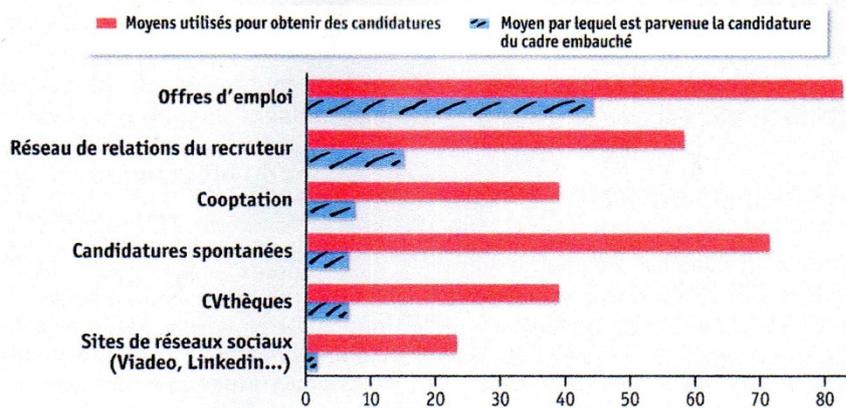
Concours du second degré

Rapport de jury

Comment les entreprises recrutent-elles ?

Moyens utilisés par les entreprises pour le recrutement des cadres en 2011

En %



Source : APEC, 2012.

QUESTIONS

- 1. Lire.** Faites une phrase avec les données entourées.
- 2. Expliquer.** Quels sont les moyens les plus utilisés par les entreprises pour rechercher des cadres ? pour recruter des cadres ?
- 3. Analyser.** L'analyse de Mark Granovetter est-elle confirmée ?

Source : Manuel Bordas. Première ES, Édition 2014.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

EXEMPLE DE SUJET AVEC UN DOCUMENT STATISTIQUE NON EXTRAIT D'UN MANUEL SCOLAIRE (Document 2)

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante économique)

Dossier : Instabilité financière et fluctuations économiques

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

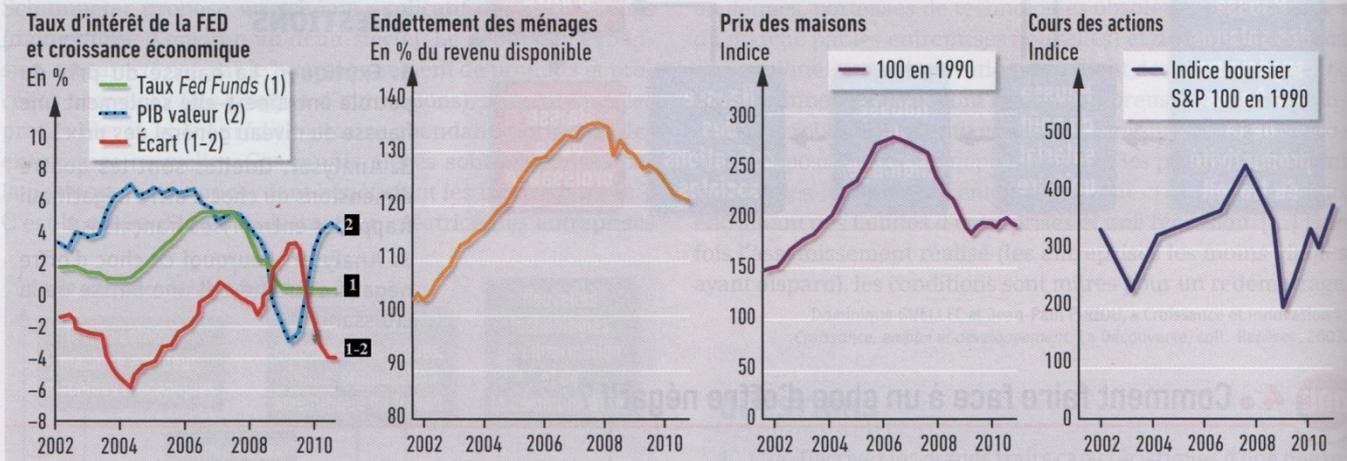
DOCUMENT 1 :

Concours du second degré

Rapport de jury

● Du crédit bon marché aux bulles d'actifs : l'exemple récent des États-Unis

POUR COMMENCER



Source : d'après Patrick ARTUS, « La réserve fédérale a-t-elle causé les bulles des prix des actifs? », *Flash Économie*, n° 237, mars 2011.

1. Les Fed Funds correspondent aux taux directeurs de la FED.

Le saviez-vous ?

Lorsque la croissance économique (en volume) dépasse le niveau des taux d'intérêt réels, cela peut favoriser un **effet de levier**. Les agents qui s'endettent pour investir peuvent voir leurs revenus s'accroître d'un montant supérieur au coût de l'endettement. Ces perspectives incitent les agents à s'endetter de manière déraisonnable. Mais tant que l'endettement augmente, l'activité est stimulée si les emprunts financent des investissements dans l'économie.

QUESTIONS

- 1. Lire.** À l'aide de l'encadré, indiquez si, entre 2002 et 2007, la FED a favorisé l'effet de levier aux États-Unis ?
- 2. Lire.** Comparez la situation des ménages américains en 2002 et en 2008.
- 3. Expliquer.** Comment peut-on expliquer la hausse rapide des prix des maisons et des cours des actions entre 2002 et 2008 ?
- 4. Analyser.** La hausse des prix de ces actifs favorise-t-elle la croissance économique ?

Source : Manuel Bordas. *Terminale ES*, Édition 2012.

DOCUMENT 2 :

Taux de croissance du PIB réel-en volume (variation par rapport à l'année précédente)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UE à 28	1,5	2,6	2,2	3,4	3,2	0,4	- 4,5	2,0	1,1	-0,4	0,1
Allemagne	-0,4	1,2	0,7	3,7	3,3	1,1	-5,1	4,0	3,3	0,7	0,4
Espagne	3,1	3,3	3,6	4,1	3,5	0,9	-3,8	-0,2	0,1	-1,6	-1,2
France	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	-0,1	-3,1	1,7	2,0	0,0	0,2
Royaume-Uni	3,9	3,2	3,2	2,8	3,4	-0,8	-5,2	1,7	1,1	0,3	1,7
USA	2,8	3,8	3,3	2,7	1,8	-0,3	-2,8	2,5	1,6	2,3	2,2
Japon	1,7	2,4	1,3	1,7	2,2	-1,0	-5,5	4,7	-0,5	1,5	1,5

Source des données : Eurostat 2014.

DOCUMENT 3 :

Concours du second degré

Rapport de jury

Le cycle du crédit, facteur de fluctuations économiques

La théorie du « cycle du crédit » est simple : les récessions sont aggravées par le comportement des banques. Lorsque l'activité recule, les banques deviennent plus restrictives dans la distribution du crédit, puisque le risque de défaut des emprunteurs s'accroît, puisque la valeur des garanties hypothécaires qu'ils peuvent apporter diminue.

La restriction de l'offre de crédit dans les récessions peut aussi venir d'un comportement excessivement prudent des banques, ce qui est la base des débats récents sur le risque que les banques aggravent ainsi la crise. Nous souhaitons donc analyser l'ampleur de cet effet : est-il vrai que les banques accroissent significativement les récessions ?

« Les banques amplifient-elles les crises ? »,
Flash économie, n° 504, Natixis, 6 nov. 2008.

35. Qu'est-ce qu'un risque de défaut ?

Qu'est-ce qu'une garantie hypothécaire ?

36. Pourquoi, en période de récession économique, les banques peuvent-elles être amenées à réduire les crédits qu'elles accordent aux agents économiques ?

37. Proposez un schéma montrant, de manière logique, comment la contraction des crédits bancaires peut donner lieu à son tour à un ralentissement encore plus marqué de l'activité économique.

Source : Manuel Nathan. Terminale ES, Édition 2012.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

EXEMPLES DE SUJETS DE LA SESSION 2014 MATHÉMATIQUES

Exemple 1 :

La fonction d'utilité de deux biens A et B en fonction des prix unitaires x et y (en euros) de ces deux biens est donnée par :

$U(x, y) = e^{0,2x+1} - xy + 70$ pour un prix x variant de 0 à 12 euros et pour un prix y variant de 0 à 8 euros.

On considère l'ensemble des couples (x, y) de prix permettant de définir cette fonction.

- On suppose que le prix unitaire du bien A est fixé à 5 euros.
 - Déterminer alors la fonction d'utilité. On la notera $g(y)$.
 - Comment évolue $g(y)$ en fonction du prix du bien B ?
 - Donner la valeur maximale de la fonction g .

Concours du second degré

Rapport de jury

2. On cherche à étudier le lien entre les prix unitaires x et y dans le cas où $U(x, y) = 70$.

a. On définit la fonction k sur $]0 ; 12]$ par $k(x) = \frac{e^{0,2x+1}}{x}$.

Étudier le sens de variation de cette fonction.

b. En déduire le prix du bien A donnant un prix du bien B minimal, pour $U(x, y) = 70$.
Donner alors une valeur approchée du prix du bien B à 0,01 € près.

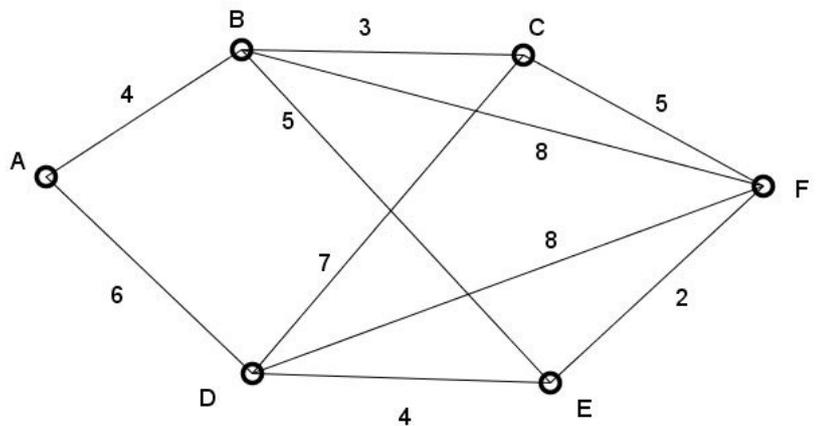
Exemple 2 :

Les parties A et B sont indépendantes.

Partie A

Un commercial doit démarcher les entreprises de son secteur. Le graphe ci-contre donne les distances en kilomètres des routes reliant les sites de ces entreprises notés A, B, C, D, E, et F.

- Le graphe est-il connexe ?
Interpréter cette notion.
- Le commercial veut aller du site A au site F. Déterminer le plus court chemin en kilomètres reliant ces deux sites.
- Pour visiter toutes les entreprises, il désire faire un tour complet en utilisant chaque route une et une seule fois. Est-ce possible ?
Si oui, indiquer le chemin à prendre. Si non, indiquer pourquoi.



Partie B

Pour faire son travail, le commercial va louer une voiture. Le loueur lui propose le contrat suivant :

- 30 € pour la première journée ;
- puis, pour les journées suivantes, il propose de faire une réduction de 2 % par rapport au prix de la journée précédente.

On note u_n le prix en euro de la location pour la journée n .



Concours du second degré

Rapport de jury

1. Donner u_1 puis calculer u_2 et u_3 .
2. Exprimer u_{n+1} en fonction de u_n . Quelle est la nature de la suite (u_n) ?
3. Quel est le coût pour 30 jours de location ?